

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1921

22 août 2011

SOMMAIRE

Abes S.à r.l.	92200	Ganamo S.A.	92185
Acheron Portfolio Corporation (Luxembourg)	92200	GIB Group International	92185
Administration & Business Consulting S.A.	92200	Glacis-Immo S.à r.l.	92186
AIM Services S.à r.l.	92201	GlaxoSmithKline Holding (Luxembourg) S.à r.l.	92185
Airtex Development S.A.	92201	Global Value & Growth	92186
Alain Afflelou International S.A.	92202	Gregorius Guy S.à r.l.	92186
Alter Domus	92203	Handelsbanken Funds	92187
Alter Domus Group S.à r.l.	92200	HB Asset Management SICAV - SIF	92187
Alter Domus Holding S.à r.l.	92200	Helvetia Communication Participations S.A.	92187
Amery Investments S.à r.l.	92203	Helvetia Communication Participations S.A.	92187
Andante International, Sàrl	92203	Hole-In-One	92193
Apone S.A.	92204	International Fund Services & Asset Management	92193
Aroc S.A.	92204	Jacky S.A.	92194
Au Coeur du Soleil Sàrl	92204	New Gen Informatique s.à r.l.	92194
Bellevue Real Estate Development S.A.	92204	Nive II	92193
B-Fly 1 S.à r.l.	92207	Novenergia General Partner S.A.	92194
BMS Engineering s.à r.l.	92201	Novenergia III General Partner S.A.	92195
Dharma Investment S.A.	92162	NPN II Comfort S.à r.l.	92194
E.B.S. S.A.	92162	Padt en Van Kralingen Trust (Luxembourg) S.A.	92195
Eckartsall Holding S.A.	92162	Private Business Center	92187
ECM Real Estate Investments A.G.	92183	Sogeprom sàrl	92203
EFOR-ERSA Ingénieurs Conseils	92183	Special Solutions S.A.	92199
Electa Capital Partners S.A.	92204	Stockhorn S.à r.l.	92195
Enlog Europe S.A.	92208	Tatanka S.A.	92207
Entreprise Jean Wampach Sàrl	92194	Teide Re S.A.	92196
ETF - EUROVIA TRAVAUX FERROVIAIRES Luxembourg S.A.	92184	Tramuntana Management S.à r.l.	92196
Exor S.A.	92184	Transcor Astra Luxembourg S.A.	92196
Ferd Roob S.à r.l.	92184	Veldif S.A.H.	92198
FFS 2 S.à r.l.	92184	Ventech China II SICAR	92162
Fideos Participations S.A.	92208	Villa Arena S.à r.l.	92199
Finarom S.A. - SPF	92185	Villa Bianca S.à r.l.	92199
Finer S.A.	92185		
Fredinvest S.A.	92186		

Dharma Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 73.992.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 juin 2011. Signature.

Référence de publication: 2011089521/10.

(110100715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.

E.B.S. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 32, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 116.092.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Signature.

Référence de publication: 2011089523/10.

(110100971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.

Eckartsall Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 60.928.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 22 juin 2011, le tribunal d'arrondissement de Luxembourg, sixième chambre, a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation de la société ECKARTSALL HOLDING SA (RCS B 60 928) ayant eu son siège social à L-2636 LUXEMBOURG - 12, rue Léon Thyès, dont le siège a été dénoncé en date du 27 avril 2005.

Le prédit jugement a ordonné que les frais sont à prélever sur l'actif réalisé, le solde étant à charge du trésor.

Luxembourg, le 28 juin 2011.

Pour extrait conforme

9a, boulevard du Prince Henri

BP 846 L-2018 Luxembourg

Me Alexandre DILLMANN

Avocat à la Cour / Le liquidateur

Référence de publication: 2011089524/17.

(110100824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.

Ventech China II SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 162.865.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-first day of July.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) Ventech China, a société à responsabilité incorporated under the laws of Luxembourg with its registered office at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B-161.619 represented by Me Emmanuel Gutton, lawyer, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 23 June 2011.

2) Ventech China Ltd., incorporated under the laws of Hong Kong with its registered office at Suite 2414, Pacific Place 2, 88 Queensway, Central Hong Kong (registration number 1180181 Hong Kong), represented by Me Emmanuel Gutton, lawyer, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 23 June 2011.

The proxies signed "ne varietur" by all the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a company which they form between themselves.

Art. 1. Name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares of the Company hereafter issued, a company in the form of a société en commandite par actions (S.C.A.) with variable capital qualifying as a Société d'Investissement en Capital à Risque (SICAR) with multiple sub-funds under the name of "VENTECH CHINA II SICAR" (the "Company").

The Company shall be governed by the law of 15 June 2004 concerning the Société d'Investissement en Capital à Risque as amended (the "2004 Law").

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg- City, Grand Duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the General Partner (as defined under Article 15 below). Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the General Partner. If and to the extent permitted by law, the General Partner may decide to transfer the registered office to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg.

In the event that the General Partner determines that extraordinary political, economic or social events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

Art. 3. Term of the Company. The term of the Company is of eight (8) years from the First Issuance Date (as defined in the prospectus of the Company (the "Prospectus")) of the first compartment provided that the Company may, at the discretion of the General Partner, be continued for two additional periods, each of them not exceeding one (1) year.

Art. 4. Purpose. The exclusive purpose of the Company is to place directly or indirectly the funds available to it in securities of any kind and other assets, including shares or units in other investment vehicles, representing risk capital within the meaning of the 2004 Law with the purpose of affording its shareholders the results of the management of its portfolio in consideration of the risk which they incur.

Investments by the Company will consist of risk capital investments in accordance with article 1 of the 2004 Law and Circular 06/241 of the Commission de Surveillance du Secteur Financier (the "Circular"). The Company may contract any form of borrowings and issue bonds, debentures and any other debt instruments.

Furthermore, the Company is subject to the provisions of the 2004 Law as interpreted in the Circular and may take any measures and carry out any transactions which it may deem useful for the fulfilment and development of its purpose to the fullest extent permitted under the 2004 Law.

Art. 5. Liability. The General Partner is jointly and severally liable for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company.

The holders of limited shareholders' shares shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and shall only be liable to the extent of their contributions to the Company.

Art. 6. Determination of the investment objectives. The General Partner shall determine the investment objectives of the Company as well as the course of conduct of the management and the business affairs of the Company in relation thereto, as set forth in the Prospectus, in compliance with applicable laws and regulations.

Art. 7. Share Capital.

(a) The share capital of the Company shall be represented by shares (the "Shares") of no par value and shall at any time be equal to the total net assets of the Company pursuant to Article 13 hereof. The minimum capital of the Company, which must be achieved within twelve (12) months after the date on which the Company has been authorized as a société d'investissement en capital à risque under Luxembourg law, is one million Euros (EUR 1,000,000).

(b) The share capital of the Company shall be represented by the following four classes (the "Classes") of Shares:

(i) "Management Share(s)": The Share subscribed at the time of incorporation of the Company by the General Partner as unlimited shareholder (associé gérant commandité) of the Company as well as the shares that may be issued subsequently whose subscription will be reserved for the General Partner as unlimited shareholder of the Company;

(ii) "Class A Shares": a Class of Shares subscribed by limited shareholders (actionnaires commanditaires) in accordance with the provisions of the Prospectus.

(iii) "Class B Shares": a Class of Shares subscribed by limited shareholders in accordance with the provisions of the Prospectus. The subscription of Class B Shares is reserved for any person designated by the General Partner;

Class A Shares and Class B Shares may, as the General Partner shall determine, be issued in one or more separate Series, the characteristics, terms and conditions of which shall be established by the General Partner and provided for in the Prospectus. These Series will only serve to identify the Shares depending on their issue date or their value and will confer no special right among or between them.

The General Partner may create additional Classes (including Class D Shares as referred to in Article 12 below) as well as Series of Shares in accordance with the provisions and subject to the requirements of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended and the 2004 Law.

(c) The Company is incorporated with an initial subscribed share capital of USD forty five thousand (45,000 USD) in the initial Sub-Fund (as defined below) divided into one (1) Management Share, having been fully paid-up at a subscription price of USD one hundred (USD 100), and four hundred forty nine (449) Class B Shares, each Share having been fully paid-up at a subscription price of USD one hundred (USD 100) each.

(d) The General Partner may, at any time, as it deems appropriate, decide to create one or more compartments or sub-funds within the meaning of article 3 of the 2004 Law (each such compartment or sub-fund, a "Sub-Fund"). Each Class A Shares and Class B Shares created within a Sub-Fund must be viewed as a separate Class of Shares.

The Company constitutes a single legal entity, but the assets of each Sub-Fund shall be invested for the exclusive benefit of the shareholders of the corresponding Sub-Fund and the assets of a specific Sub-Fund are solely accountable for the liabilities, commitments and obligations of that Sub-Fund.

The General Partner may create each Sub-Fund for a limited period of time.

The proceeds from the issuance of shares of any Class within a Sub-Fund shall be invested pursuant to Article 4 hereof in securities of any kind representing risk capital or other permitted assets corresponding to such geographical areas, industrial sectors or monetary zones, or to such specific types of equity or debt securities or assets or with such other specific features, as the General Partner shall from time to time determine in respect of the relevant Sub-Fund.

The general meeting of holders of Shares of a Sub-Fund or Class, deciding with simple majority, or the General Partner may consolidate or split the Shares of such Sub-Fund or Class.

Art. 8. Shares.

(a) Shares in the Company are exclusively restricted to well-informed investors (investisseurs avertis) within the meaning of the 2004 Law (the "Well-informed Investor"). This restriction is not applicable to the General Partner and other persons who intervene in the management of the Company.

(b) All Shares shall in principle be issued in registered form only. The Company reserves the right to issue bearer shares to the extent that it is in a position to check at all times the status of Well-informed Investor of the holders of the bearer shares.

The inscription of the shareholder's name in the register of shareholders (the "Register") evidences its right of ownership of such registered Shares. Share certificates in registered form may be issued at the discretion of the General Partner and shall be signed by the General Partner at the expenses of the Shareholders. Such signature may be either manual or printed, or by facsimile. If Share certificates are issued and a shareholder desires that more than one Share certificate be issued for his Shares, the cost of such additional certificates may be charged to such shareholder.

All issued Shares of the Company shall be registered in the Register, which shall be kept by the General Partner or by one or more persons designated therefore by the Company. The Register shall contain the name of each shareholder, its residence, registered office or elected domicile, the number and Class of Shares it owns, the amount paid in on each such Share and banking references. Until notices to the contrary shall have been received by the Company, it may treat the information contained in the Register as accurate and up to date and may in particular use the inscribed addresses for the sending of notices and announcements and the inscribed banking references for the making of any payments.

(c) If any shareholder can prove to the satisfaction of the Company that its Share certificate has been mislaid, lost, stolen or destroyed, then, at his request, a duplicate certificate may be issued under such conditions as the Company may determine subject to applicable provisions of the law. At the issuance of the new Share certificate, on which it shall be recorded that it is a duplicate, the original Share certificate in place of which the new one has been issued shall become void. Severely damaged Share certificates may be exchanged for new ones by order of the Company. The severely damaged certificates shall be delivered to the Company and shall be annulled immediately. The Company may, at its election, charge the shareholder for the costs of a duplicate or for a new certificate and all reasonable expenses incurred by the Company in connection with the issuance and registration thereof, or in connection with the cancellation of the old certificate.

(d) Fractional Shares may be issued up to three places after the decimal and shall carry rights in proportion to the fraction of a Share they represent but shall carry no voting rights, except to the extent that their number is such that they represent a whole Share, in which case they confer a voting right.

(e) Each Share grants the right to one vote at every meeting of shareholders and at separate Class meetings of the holders of Shares of the relevant Class.

(f) The Company only recognizes one owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the ownership of such Share(s) is disputed, all persons claiming a right to such Share(s) must appoint a single attorney to represent such Share(s) in respect of the Company. Failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such Share(s).

(g) Each shareholder will have first accepted and signed a subscription agreement wherein it irrevocably commits to make any subscription and all payments for the entire committed amount and whereby it becomes a party to the Prospectus.

Art. 9. Transfer of Shares.

9.1 Transferability

(a) Any sale, assignment, transfer, exchange, contribution, pledge, charge, capital gains sharing agreement, other disposition or encumbrance, or universal transfer of assets and liabilities, in any form whatsoever, by a shareholder (a "Transfer") of the Shares shall be made in accordance with the law and the articles of incorporation and subject in particular to the restrictions provided for in the articles of incorporation.

(b) Any Share Transfer made in breach of the provisions of this Article 9 shall be null and void and of no force or effect against the Company and the shareholders. Transfers which are null and void and of no force or effect shall not be recorded in the Register and, until remedied, all the rights and obligations attached to the Shares will be exercised and enforced by the transferor holding the Shares in question, without prejudice to any liability it may incur with respect to the Company or to the other shareholders.

The Company may restrict or object to the ownership of Shares in the Company by any person not meeting the conditions of Well-informed Investor.

For this purpose the Company may:

- refuse to issue Shares and to register the transfer of Shares where it appears that this issue or transfer would or could have the effect of allotting ownership of the Share to any person not meeting the conditions of Well-informed Investor;

- proceed with the enforced redemption of all or some of the Shares if it appears that a person does not meet the conditions of Well-informed Investor.

9.2 Transfer of the Management Share(s)

In the event of a Transfer of the Management Share(s) held by the General Partner, its assignee or transferee shall be substituted in its place and admitted to the Company as the general partner of the Company pursuant to applicable law and with the prior consent of the Commission de Surveillance du Secteur Financier. The articles of incorporation will have to be amended accordingly. Immediately thereafter, such substituted general partner is hereby authorized to and shall continue the business of the Company.

9.3 Transfer of Class A or Class B Shares

9.3.1 Notice of the Transfer

(a) Any shareholder contemplating to transfer Class A or Class B Shares to a shareholder or to a third party must notify the General Partner of this Transfer by registered letter with acknowledgement of receipt (the "Transfer Notice").

(b) The Transfer Notice must include the following information in order to be taken into account under the provisions of this Article 9:

- (i) the number of Class A or Class B Shares the Transfer of which is contemplated (the "Transferred Shares"),

- (ii) the price at which the transferee proposes to purchase the Transferred Shares,

- (iii) the name, postal address and tax domicile of the transferor and of the transferee.

9.3.2 Unrestricted Transfers

Provided that the transferor sends a Transfer Notice to the General Partner at the latest fifteen (15) days prior to the date contemplated for the Transfer, any Class A or Class B Share Transfer by a shareholder (A) (i) to an Affiliate (as defined in the Prospectus) of this shareholder or (ii) to an investment fund managed by this shareholder or by an Affiliate of this shareholder, or (B) in the event that the shareholder concerned is an investment fund, (i) to its management company or (ii) to any investment fund which is managed by its management company or by an Affiliate of its management company (an "Affiliated Entity") shall be unrestricted.

The General Partner shall however have the right to prohibit any Transfer which would have the effect of creating a regulatory and/or tax problem for the Company, the General Partner or any of the shareholders of the Company.

If there are at least two successive Transfers of the same Shares to Affiliates or to Affiliated Entities, any Transfer after the first Transfer shall only be unrestricted if the proposed transferee is an Affiliate or an Affiliated Entity of the transferor in the first Transfer.

In any Transfer to an Affiliate or to an Affiliated Entity, if, at any time whatsoever, the transferee in question ceases to be an Affiliate or an Affiliated Entity of the transferor, then the transferee must transfer all the Shares which had been transferred to it back to the transferor as soon as possible. Before the relevant transferee in question ceases to be an Affiliate or an Affiliated Entity of the transferor, it shall inform the General Partner of its change of status.

9.3.3 Approval

(a) Prior approval of the Class A or Class B Share Transfer – In order to maintain the unity of the Company's shareholders, it is agreed to that the Class A or Class B Shares cannot be the subject of a Transfer by their holders to any person, whether or not a shareholder, without the prior approval of the General Partner.

(b) Exceptions - The Class A or Class B Shares may be the subject of a Transfer, without having to be first approved by the General Partner in case of Unrestricted transfer referred to in Article 9.3.2.

(c) Decision of the General Partner – The decision of the General Partner whether to give its approval is notified to the transferor. Failing notice of a decision within fifteen (15) days following the date of the Transfer Notice shall be deemed a refusal to give approval.

(d) Completion of an approved Transfer – In the event that a Transfer is approved under the conditions provided for above, the transferor having notified it must make the approved Transfer, strictly in the terms and within the period specified in the approval, or, if no period was specified, within thirty (30) Business Days (as defined in the Prospectus) following the date of the approval notice. Should the transferor fail to complete the Transfer within this period, it must again, prior to any Class A and Class B Share Transfer, comply with the provisions of the articles of incorporation.

Should it happen that the transferor is unable to complete, within this period, the Transfer approved under the conditions provided for above, neither the Company nor any of the shareholders shall be bound to redeem the Shares in question nor shall either have to indemnify the transferor in any manner whatsoever, nor shall the General Partner approve any other Transfer notified by the transferor subsequently.

9.3.4 Indemnification

Each transferor agrees to pay all expenses, including legal fees, incurred by the Company or the General Partner relating to the Transfer of its Shares, unless the transferee accepts to bear such expenses. The General Partner may also receive remuneration from the transferor, negotiated by mutual agreement, if the latter requires its assistance to find a transferee for its Shares.

9.3.5 Miscellaneous

Notwithstanding any provision to the contrary contained in these articles of incorporation, the transferee of Class A or Class B Shares shall only have the right to become a shareholder replacing the transferor if:

(a) the transferee signed the documents required by the General Partner in order to acknowledge the undertaking of the transferee to meet any call for capital to the extent of the amount of the transferor's commitment which the General Partner remains entitled to call pursuant to the Subscription Agreement (as defined in the Prospectus) signed by the transferor (the "Undrawn Commitment") as well as all other documents reasonably required by the General Partner to establish the transferee's consent to be bound by all the provisions of these articles of incorporation, the Prospectus and any other documents reasonably required by the General Partner with a view to admitting the transferee as a shareholder of the Company, in particular having accepted in writing to take over all the obligations of the transferor with respect to the Company,

(b) the transferee is a Well-informed Investor,

(c) the transferor or the transferee paid the Company or the General Partner all the expenses referred to in Article 9.3.4.

The General Partner shall refuse to register the transferee as a shareholder in the Register so long as the conditions of the previous paragraph are not met.

Any Transfer of registered Class A or Class B Shares shall be entered into the Register; such inscription shall be signed by the General Partner or by any other person(s) appointed for this purpose by the General Partner.

Art. 10. Issue of Shares. The General Partner is authorised without limitation to issue further partly or fully paid Shares at any time, in accordance with the procedures and subject to the terms and conditions determined by the General Partner and disclosed in the Prospectus, without reserving to the existing shareholders preferential or pre-emptive rights to subscription of the Shares to be issued. Unless otherwise decided by the General Partner and disclosed in the Prospectus, the issue price shall be based on the net asset value for the relevant Class of Shares as determined in accordance with the provisions of Article 13 hereof plus a sales charge or premium, if any, as the Prospectus may provide. The General Partner may also make such adjustment to the issue price as it may consider appropriate to ensure fairness between shareholders.

Investors shall have either to commit to subscribe to Shares or may directly subscribe to Shares, as determined by the General Partner and disclosed in the Prospectus. In case the General Partner decides that investors have to commit to subscribe Shares, investors will be required to execute a Subscription Agreement and indicate therein their total committed capital (the "Commitment" or "Commitments"), subject to any minimum Commitment as may be decided by the General Partner and disclosed in the Prospectus.

The procedures relating to Commitments and drawdown of the Commitments will be disclosed in the Prospectus and the Subscription Agreement.

The Company may issue one or more additional Management Share(s) whose subscription will be reserved for the current General Partner as unlimited shareholder of the Company.

Art. 11. Redemption of Shares. As is more specifically prescribed herein below the Company has the power to redeem its own Shares at any time within the sole limitations set forth by law.

In relation to a closed-ended Sub-Fund, unilateral redemption requests by shareholders may not be accepted by the Company.

In an open-ended Sub-Fund, any shareholder may request the redemption of all or part of his Shares by the Company under the terms, conditions and limits set forth by the General Partner in the Prospectus and within the limits provided

by law and these articles of incorporation. Any redemption request must be filed by such shareholder in written form, subject to the conditions set out in the Prospectus of the Company, at the registered office of the Company or with any other person or entity appointed by the Company as its agent for redemption of shares, together with the delivery of the certificate(s) for such shares in proper form (if issued).

Unless otherwise decided by the General Partner and disclosed in the Prospectus, the redemption price shall be based on the net asset value for the relevant Class of Shares as determined in accordance with the provisions of Article 13 hereof less a redemption charge (including any service charge and/or redemption fee), if any, as the sales documents may provide. This price may be rounded up or down to the nearest decimal, as the General Partner may determine, and such rounding will accrue to the benefit of the Company, as the case may be. From the redemption price there may further be deducted any deferred sales charge if such Shares form part of a Class in respect of which a deferred sales charge has been contemplated in the sales documents. The redemption price per Share shall be paid within a period as determined by the General Partner and disclosed in the Prospectus, provided that the share certificates, if issued, and any requested documents have been received by the Company, subject to Article 14 hereof.

The General Partner, acting on behalf of any Sub-Fund may redeem Shares (i) whenever the Sub-Fund is making a distribution or (ii) on a compulsory basis if (a) a shareholder ceases to be or is found not to be a Well-informed Investor or (b) is in breach of the law or requirement of any country or governmental authority or (c) entails circumstances which in the opinion of the General Partner might result in the Company incurring any liability to taxation or suffering any pecuniary disadvantage which the Company might not otherwise have incurred or suffered. Whenever the Company redeems Shares for the purpose of making a distribution, the redemption price shall be based on the Net Asset Value (as defined below) of the relevant Class of Shares divided by the number of Shares being redeemed.

A compulsory redemption shall be made under the conditions set forth in the Prospectus.

The Company may also redeem Shares in the event of default of payment by a shareholder under the conditions provided for in Article 12.

The General Partner is authorised to cancel the Shares redeemed.

The Company shall have the right, if the General Partner so determines, to satisfy payment of the redemption price to any shareholder who agrees, in specie by allocating to the shareholder investments from the portfolio of assets of the relevant Sub-Fund equal to the value of the Shares to be redeemed in compliance with the Prospectus.

The General Partner may decide to accept or not conversion of Shares from a Class of a Sub-Fund into Shares of another Class of that or another Sub-Fund subject, as the case may be, if permitted by and, to the conditions disclosed in, the Prospectus.

Art. 12. Late and Default of Payment. In the event that a shareholder holding a Class of Shares to which this Article is applicable as disclosed in the Prospectus (the "Defaulting Shareholder") were not to make, in full or in part, a payment corresponding to a call for capital on the date on which it must be paid (the "Payment Date"), the General Partner will send a default letter (the "Default Letter") to the Defaulting Shareholder and may proceed in the following manner:

1) Subject to the provisions of paragraph 3 below, the Defaulting Shareholder will receive no distribution of any kind until the date on which the Company has realised or distributed all its assets and may make a final distribution of all remaining assets to the shareholders. If it is a member of an Advisory Committee of the Company, it will automatically be suspended from its duties in this respect.

2) In addition, any delay in payment of the amounts due under any call for funds will entail the payment of interest ("Accrued Interest") in favour of the relevant Sub-Fund, automatically and without it being necessary to proceed with any formality, calculated on a prorated basis using the Euribor three (3) month rate (established on the Payment Date) plus five hundred (500) basis points applied to the amounts due by the Defaulting Shareholder from the Payment Date until payment has been received by the Company, without prejudice to any action which the Company may bring against the Defaulting Shareholder, and the option for the Company to exercise the rights described in paragraph 4 below.

3) In the event that its situation is remedied within thirty (30) Business Days of the date on which the Default Letter was sent, and therefore of payment of the capital and Accrued Interest, the Defaulting Shareholder will recover its right to receive the distributions made, including the distributions which took place between the Payment Date and the date on which the situation was remedied. If it was suspended from an Advisory Committee, it may be invited to retake its seat.

4) Failing remedy within thirty (30) Business Days from the date on which the Default Letter was sent, the General Partner may, at its sole discretion, exercise one or more of the following options:

(a) the Shares held by the Defaulting Shareholder (the "Defaulting Shareholder's Share") may be transferred in full or in part to one or more other shareholders and/or to one or more third parties.

The transferee(s) may be designated by the Defaulting Shareholder within thirty (30) Business Days from the Payment Date, it being specified that this period may be extended by the General Partner. Any planned transfer must comply with the provisions of Article 9, in particular concerning the pre-emptive rights and the prior approval of the General Partner. If the Defaulting Shareholder and the transferee(s) designated agree to a price, the Defaulting Shareholder's Share will be sold at the agreed price.

If (i) the Defaulting Shareholder and the transferee(s) designated do not agree on a price, (ii) the Defaulting Shareholder did not designate transferee(s) within the required period, (iii) pursuant to Article 9, the General Partner did not approve the Transfer to the transferee(s) designated by the Defaulting Shareholder, or (iv) all or part of the Defaulting Shareholder's Share is not transferred for any other reason, the General Partner may proceed at its discretion as provided in paragraphs (b) or (c) below.

On the net proceeds of the transfer of the Shares, the General Partner will first deduct the amounts which are owed to the Company under funds called and Accrued Interest up to the Transfer date. The General Partner will then deduct for its own account, the account of the Company, the other investors and the Custodian, an amount equal to all the expenses incurred or damages suffered by them following non-payment of the called funds by the Defaulting Shareholder. The Defaulting Shareholder will receive the balance, if any.

In the event of sale, the corresponding registration of the Defaulting Shareholder will automatically be struck off the Register. The purchaser(s) designated will only become owner(s) of the Shares after having met the conditions referred to in Article 9.

(b) If the General Partner decides not to proceed pursuant to paragraph (a) above or if all or part of the Defaulting Shareholder's Share is not sold under the conditions described in paragraph (a) above, the General Partner may, at its sole discretion, decide that the Shares of the relevant Class corresponding to the Defaulting Shareholder's Share which was not sold will be cancelled and replaced with Class D Shares (the "Class D Shares").

The holders of Class D Shares will only have the right to receive payment of the amount paid-up by the Defaulting Shareholder after the General Partner has fully paid the paid-up amount under the Shares of the relevant Class issued to the other shareholders. From this amount, the General Partner may deduct the Accrued Interest up to the issue date of the Class D Shares as well as, for its own account, the account of the Company, the other shareholders and the Custodian, an amount equal to all the expenses incurred or damages suffered by them following non-payment of the called funds by the Defaulting Shareholder. The Defaulting Shareholder will receive the balance, if any.

After conversion of the Shares of the relevant Class, the Defaulting Shareholder will be released from any obligation to pay future calls for capital.

(c) If the General Partner decides not to proceed pursuant to paragraphs (a) and (b) above or if all or part of the Defaulting Shareholder's Share is not sold or converted into Class D Shares under the conditions described respectively in paragraphs (a) and (b) above, the General Partner may, at its sole discretion, decide that the Company will redeem all or part of the Defaulting Shareholder's Share.

The Shares of the relevant Class will be redeemed by the Company at a fixed price (the "Redemption Price") equal to fifty per cent (50%) of the lesser of the two following amounts: (i) the amounts paid-up by the Defaulting Shareholder under the relevant Class of Shares net of any distribution or (ii) the Net Asset Value of the Shares of the relevant Class redeemed.

The General Partner is entitled to postpone the payment of the Redemption Price after the Company has fully paid the paid-up amount under the relevant Class of Shares issued to the other shareholders.

The General Partner may deduct the Accrued Interest Accrued up to the redemption date from the Redemption Price, as well as, for its own account, the account of the Company, the other investors and the custodian, an amount equal to all the expenses incurred or damages suffered by them following non-payment of the called funds by the Defaulting Shareholder. The Defaulting Shareholder will receive the balance, if any.

The Shares of the relevant Class redeemed by the Company will be cancelled.

Art. 13. Calculation of the Net Asset Value. The value of each Class (the "Net Asset Value"), will be determined under the liability of the General Partner as at each Valuation Date as defined in the Prospectus.

Yet, the Net Asset Value of Shares of each Class shall be expressed in the reference currency of the relevant Sub-Fund or the denomination currency of each Class (and/or in such other currencies as the General Partner may from time to time determine). The Company or any duly appointed agent will calculate the Net Asset Value by Class of Share with respect to each Sub-Fund as follows: each Class participates in the relevant Sub-Fund according to the portfolio and distribution entitlements attributable to each such Class. The value of the total portfolio and distribution entitlements attributed to a particular Class as at a given Valuation Date, less liabilities relating to that Class as at that Valuation Date, is the total Net Asset Value attributable to that Class as at that Valuation Date. The same principles will apply for calculation of the Net Asset Value of Series of Shares within a Class.

For the avoidance of doubt, in determining the amount of the liabilities relating to the relevant Class, the Company or any duly appointed agent shall take into account, inter alia, all expenses payable by the relevant Sub-Fund or the Company, as the case may be, which shall comprise but not be limited to fees payable to the General Partner, investment managers/advisers, including performance fees, if any, fees and expenses payable to the custodian and its correspondents, domiciliary and corporate agent, administrative agent, the registrar and transfer agent, listing agent, any paying agent, any distributor, any permanent representatives in places of registration, as well as any other agent employed by the Company and/or the Sub-Fund, fees and expenses for legal, accounting and auditing services, any fees and expenses involved in registering and maintaining the registration of the Company and/or the Sub-Fund with any government agencies or stock exchanges in the Grand Duchy of Luxembourg and in any other country, reporting and publishing expenses, including the

cost of preparing, printing, advertising and distributing prospectuses, explanatory memoranda, periodical reports or registration statements, the cost of printing share certificates, if any, and the costs of any reports to the shareholders, expenses incurred in determining the Net Asset Value, the costs of convening and holding shareholders' meetings, all taxes, duties, governmental and similar charges, and all other operating expenses, including the costs of buying and selling assets, reasonable travelling costs in connection with the selection of local or regional investment structures and of investments in such investment structures, the costs of publishing the issue redemption and conversion prices, if applicable, interest, bank charges, currency conversion costs and brokerage, postage, telephone and telex.

The Net Asset Value per Share of that Class as at a Valuation Date equals the total Net Asset Value of that Class as at that Valuation Date divided by the total number of Shares of that Class in circulation as at that Valuation Date. The Net Asset Value per Share will be given to three places after the decimal.

The value of the net assets of the Company is equal to the difference between the value of its gross assets and the aggregate amount of any financial liabilities and any provisions estimated in good faith. The Company Assets are valued on the basis of their fair value estimated in good faith and in compliance with the criteria corresponding to the valuation guidelines provided for in the International Private Equity and Venture Capital (IPEV) Valuation Guidelines as updated.

The Company will establish a separate pool of assets and liabilities in respect of each Sub-Fund and the assets and liabilities shall be allocated in the following manner:

(a) within any Sub-Fund, the General Partner may determine to issue Classes of Shares subject to different terms and conditions, including, without limitation, Classes of Shares subject to (i) a specific distribution policy entitling the holders thereof to dividends or no distributions, (ii) specific subscription and redemption charges, (iii) a specific fee structure and/or (iv) other distinct features;

(b) if a Sub-Fund issues Shares of two or more Classes of Shares, the assets attributable to such Classes of Shares shall be invested in common pursuant to the specific investment objective, policy and restrictions of the Sub-Fund concerned;

(c) the net proceeds from the issue of Shares of a Class of Shares are to be applied in the books of the Company to that Class of Shares and the assets and liabilities and income and expenditure attributable thereto are applied to such Class of Shares subject to the provisions set forth below;

(d) where any income or asset is derived from another asset, such income or asset is applied in the books of the Company to the same Sub-Fund or Class of Shares as the asset from which it was derived and on each revaluation of an asset, the increase or diminution in value is applied to the relevant Sub-Fund or Class or Class of Shares;

(e) where the Company incurs a liability which relates to any asset of a particular Sub-Fund or Class of Shares or to any action taken in connection with an asset of a particular Sub-Fund or Class of Shares, such liability is allocated to the relevant Sub-Fund or Class of Shares;

(f) if any asset or liability of the Company cannot be considered as being attributable to a particular Sub-Fund or Class of Shares, such asset or liability will be allocated to all the Sub-Funds or Classes of Shares pro rata to their respective net asset values, or in such other manner as the General Partner, acting in good faith, may decide; and

(g) upon the payment of distributions to the holders of any Class of Shares, the Net Asset Value of such Class shall be reduced by the amount of such distributions.

Where risk coverage transactions (such as hedging) are used, the valuation method used is based on the fair value estimated with care and in good faith. The values expressed in a currency other than the reference currency of the Company will be converted at the applicable exchange rate in Luxembourg on the Valuation Date in question. The General Partner is authorised to draw up or amend the rules relating to determining the relevant valuation prices.

The Net Asset Value by Class as at each Valuation Date will be sent to the shareholders at the initiative of the General Partner and under the conditions set forth in the Prospectus.

Art. 14. Suspension of Calculation of the Net Asset Value. The General Partner may, temporarily, suspend the calculation of the Net Asset Value of one or more Sub-Fund(s) in any of the following events:

(i) where there is an emergency situation following which it is impossible for the concerned Sub-Fund(s) to dispose of or value a substantial part of its/their assets;

(ii) where the means of communication or calculation usually used to determine the price or value of the investments or the stock or other market price are out of service;

(iii) for the entire period during which one of the main stock or other markets, on which a substantial part of the investments of the concerned Sub-Fund(s) is listed or traded, is closed for a reason other than normal holidays, or for any period during which transactions thereon are restricted or suspended.

(iv) when, for any other reason, the value of any Investment (as defined below) cannot be promptly or accurately ascertained.

Any shareholder affected by a suspension will be informed of such a suspension if, according to the General Partner, the suspension will exceed eight (8) days.

Art. 15. General Partner. The general partner, Ventech China (the "General Partner"), manages the Company. The General Partner evaluates and takes all decisions it deems appropriate relating to the investments and divestments made by the Company and the Sub-Funds.

The General Partner will be fully liable for the decisions concerning the general management and policy relating to the investments and divestments of the Company and any Sub-Fund. The General Partner is invested with the most extensive powers to complete all administrative and disposal acts falling under the purpose of the Company as described in greater details in Article 4 and in the Prospectus.

In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the General Partner from acting as General Partner of the Company, the Company will not automatically be dissolved and liquidated, provided an administrator, who needs not be a shareholder, is appointed by the Advisory Committee (or, in case several Advisory Committees have been set up and co-exist, by the first established one among those Advisory Committees) to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of shareholders is held, which such administrator will convene within fifteen (15) days of his appointment. At such general meeting, the shareholders may appoint, in accordance with the quorum and majority requirements for the amendment of these articles of incorporation, a successor general partner (the "Successor General Partner") approved or likely to be approved by the CSSF. Failing such appointment within the aforementioned period, the Company will be dissolved and liquidated.

No appointment of a Successor General Partner is subject to the approval of the General Partner.

Art. 16. Powers of the General Partner. The General Partner is vested with the broadest powers granted by law to perform all acts of administration and disposal within the Company's stated purpose, including but not limited to:

- (i) to direct the formulation of investment policies and strategies for the Company and the Sub-Funds;
- (ii) to investigate, select, negotiate, structure, purchase, invest in, hold, pledge, exchange, transfer and sell or otherwise dispose of an investment in a portfolio company (an "Investment");
- (iii) to monitor the performance of any Investment, to designate members of the board of directors of portfolio companies or to obtain equivalent representation, to exercise all rights, powers, privileges and other incidents of ownership or possession with respect to Investments and to take whatever action, including decisive steps relating to interests issued by such portfolio companies, as may be necessary or advisable as determined by the General Partner in its sole and absolute discretion;
- (iv) to form subsidiaries in connection with the Company's business;
- (v) to enter into any kind of activity and to enter into, perform and carry out contracts of any kind necessary to, in connection with, or incidental to the accomplishment of the purposes of the Company and the Sub-Fund, including, without limitation, the subscription agreements or side letters with shareholders;
- (vi) except as may be expressly limited by the provisions herein, to act alone to execute, sign, seal and deliver in the name and on behalf of the Company or any Sub-Fund any and all agreements, certificates, instruments or other documents requisite to carrying out the intentions and purposes of the Company or the relevant Sub-Fund(s);
- (vii) to open, maintain and close bank accounts and draw checks or other orders for the payment of money and open, maintain and close brokerage, money market fund and similar accounts;
- (viii) to employ, engage and dismiss (with or without cause), on behalf of the Company, any person, including an Affiliate of any shareholder, to perform services for, or furnish goods to, the Company or any Sub-Fund;
- (ix) to hire, for usual and customary payments and expenses, consultants, brokers, attorneys, accountants and such other agents for the Company as it may deem necessary or advisable, and authorize any such agent to act for and on behalf of the Company or any Sub-Fund;
- (x) to purchase insurance policies on behalf of the Company or any Sub-Fund, including for director and officer liability and other liabilities;
- (xi) to pay all fees and expenses of the Company, any Sub-Fund and the General Partner in accordance with the Prospectus.

Art. 17. Actions by the General Partner.

- (i) Except as may be expressly limited by the provisions of these articles of incorporation, the General Partner is specifically authorized to act alone to execute, sign, seal and deliver in the name and on behalf of the Company and any Sub-Fund any and all agreements, certificates, instruments or other documents requisite to carrying out the intentions and purposes of these articles of incorporation and of the Company and any Sub-Fund;
- (ii) The General Partner, in its discretion, may enter into, terminate or approve any modifications or amendments of, any service or management agreement;
- (iii) Any documentation, analysis, data or other information gathered or produced by the General Partner in connection with the management of the Company shall become the property of the General Partner.

Art. 18. Representation of the Company. Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the sole signature of the General Partner or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the General Partner.

Art. 19. Indemnification. The Company will indemnify the General Partner, any investment advisor acting in the context of the investment activity of the Company and their respective shareholders, directors, officers, employees, agents, advisors, partners, members, affiliates and personnel against claims, liabilities, damages, costs and expenses, including legal

fees, incurred by them by reason of their activities on behalf of the Company or the shareholders of the Company, for their past or present duties as director or officer of the Company or, at its request, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor for which no indemnification is provided as long as this indemnification shall not apply in cases of fraud, wilful misconduct or criminal offence. The foregoing rights of indemnification shall not exclude other rights to which it may be entitled.

Art. 20. Conflicts of Interest. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the General Partner or any other director or officer of the General Partner is interested in, or is a director, associate, officer or employee of, such other company or firm.

Any director or officer of the General Partner who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 21. Custodian. The Company will enter into a custodian agreement with a Luxembourg bank (the "Custodian") which meets the requirements of the Luxembourg laws and the 2004 Law.

In the performance of its duties, the Custodian must act independently and exclusively in the interest of the shareholders.

Art. 22. Advisory Committee. One or more advisory committee(s) may be created by the General Partner which sets its(their) members and procedures under the conditions provided for in the Prospectus (the "Advisory Committee"). The Advisory Committee shall have the duties and powers set forth in the Prospectus.

Art. 23. General Meeting of Shareholders. The general meeting of shareholders represents all the shareholders of the Company. Unless otherwise provided for by law or herein under Article 28, the resolutions of the general meeting of shareholders are passed by a simple majority of the votes cast. It has the powers expressly reserved to it by law or these articles of incorporation provided that no resolution shall be validly adopted only if approved by the General Partner.

Any resolution of a general meeting of shareholders to the effect of amending the articles of incorporation must be passed with the special quorum and voting requirements disclosed under Article 28 below and the consent of the General Partner. Each amendment to the articles of incorporation entailing a variation of rights of a Class must be approved by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company and of separate meeting(s) of the holders of shares of the relevant Class or Classes concerned and with the consent of the General Partner.

The general meeting of shareholders of the Company shall meet when convened by the General Partner.

If all the shareholders are present or represented at the general meeting of the shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the convening notice, on the last Friday in the month of June at 12:30 noon. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the preceding Business Day in Luxembourg.

Other general meetings of shareholders may be held at such places and times specified in the respective convening notices.

Each Share is entitled to one vote in compliance with Luxembourg law and these articles of incorporation. Shareholders may act either in person or by giving a written proxy to another person who needs not be a shareholder of the Company.

Any shareholder may participate in a general meeting of the shareholders by conference call, video conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate. Participation in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Any changes or amendments to the status of the Company as a SICAR shall require the unanimous consent of all shareholders and the prior approval by the Commission de Surveillance du Secteur Financier.

Art. 24. Co-Management and Pooling. The General Partner may authorise investment and management of all or any part of the portfolio of assets established for two or more Sub-Funds on a pooled basis, or of all or any part of the portfolio of assets of the Company on a co-managed or cloned basis with assets belonging to other Luxembourg collective investment schemes, all subject to appropriate disclosure and compliance with applicable regulations, and as more fully described in the Prospectus.

Art. 25. Fiscal Year. The Company's fiscal year commences on 1st January and ends on 31st December.

Art. 26. Annual Report. The Company shall publish an annual report within a period of six (6) months as of the end of the fiscal year concerned as well as interim reports under the conditions provided for in the Prospectus.

Art. 27. Distributions. The right to distributions under any form (distribution of dividends, reimbursement or redemption of Shares) is determined by the General Partner in accordance with the provisions of the Prospectus and within

the limits of the law. No distribution of dividends can take place if, following this distribution, the share capital of the Company would fall below the minimum capital provided for by law.

Art. 28. Amendments to the Articles of Incorporation. These articles of incorporation may be amended by a general meeting of shareholders subject to a quorum of 50 % of the capital of the Company. If the quorum is not met, a second meeting may be convened, which shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions must be adopted at a majority of 2/3rd of the votes cast at the meeting and with the consent of the General Partner.

Art. 29. Dissolution of the Company. In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or more liquidators named by the general meeting of shareholders effecting such dissolution upon proposal by the General Partner. Such meeting shall determine their powers and their remuneration. The net proceeds may be distributed in kind to the holders of Shares.

Art. 30. Applicable law. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and the 2004 Law as such laws have been or may be amended from time to time.

Transitory provisions

The first accounting year will begin on the date of incorporation of the Company and will end on 31 December 2011. The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2012.

Subscription and Payment

The subscribers have subscribed for the number of shares and have paid in cash the amounts as mentioned hereafter:

Subscriber	Management Shares	Ordinary Shares	Subscribed Capital
Ventech China	1	1 Class B Share	200 USD
Ventech China Ltd.	0	448 Class B Shares	44,800 USD
Total	1	449	45,000 USD

Proof of the payment in cash of the amount of USD forty-five thousand (USD 45,000) has been given to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 3,000.-.

Statements

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Articles 26, 26-3 and 26-5 of the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies, as amended, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

General meeting of shareholders

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as fully convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote.

First resolution

The following entity is elected statutory auditor until the next general meeting of shareholders: Ernst & Young SA, a société anonyme incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, B.P. 780, L-2017 Luxembourg.

Second resolution

The registered office of the Company is fixed at 6, rue Philippe II, L - 2340 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their name, surname, civil status and residence, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le vingt et unième jour du mois de juin,

Par devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg,

ont comparu:

1) Ventech China, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social est situé à 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-161.619 dûment représentée par Maître Emmanuel Gutton, avocat, résidant au Luxembourg, en vertu d'un pouvoir en date du 23 juin 2011; et

2) Ventech China Ltd., société incorporée sous le droit de Hong Kong dont le siège social est situé à Suite 2414, Pacific Place 2, 88 Queensway, Central Hong Kong, immatriculée au registre du commerce de Hong Kong sous le numéro 1180181 dûment représentée par Maître Emmanuel Gutton, avocat, résidant au Luxembourg, en vertu d'un pouvoir en date du 23 juin 2011.

Les pouvoirs signés "ne varietur" par les parties comparaisant aux présentes ainsi que par le notaire soussigné seront annexés aux présentes aux fins d'enregistrement auprès des autorités compétentes.

Lesdites parties, conformément à la capacité en vertu de laquelle elles agissent, ont demandé au notaire soussigné d'énoncer les statuts d'une société qu'elles sont convenues de constituer.

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé entre les souscripteurs et toute personne qui deviendra propriétaire par la suite des actions de la Société ci-après émises, une société en la forme d'une société en commandite par actions (S.C.A.) à capital variable qualifiée de Société d'Investissement en Capital à Risque (SICAR) à compartiments sous la dénomination "VENTECH CHINA II SICAR" (la "Société").

La Société sera régie par la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque (la "Loi de 2004").

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. La Société peut établir, par décision du Gérant (tel que défini à l'Article 15 ci-dessous) des filiales, succursales ou bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. A l'intérieur de la même commune, le siège social pourra être transféré par simple décision du Gérant. Dans la mesure où cela est autorisé par la loi, le gérant pourra décider de transférer le siège social en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque le Gérant estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société au lieu de son siège social ou la communication de ce siège social avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société. La Société a été constituée pour une durée de huit (8) ans à compter du Premier Jour d'Emission (First Issuance Date tel que ce terme est défini dans le prospectus de la Société (le "Prospectus")) du premier compartiment étant précisé que la durée de la Société peut, à la discrétion du Gérant, être prorogée pour deux périodes supplémentaires, chacune d'entre elles ne pouvant excéder un (1) an.

Art. 4. Objet. L'objet exclusif de la Société est d'investir directement ou indirectement les fonds mis à sa disposition dans des titres financiers de toute nature et autres actifs représentatifs de capital à risque au sens de la Loi de 2004, y compris les parts et actions d'autres véhicules d'investissement, afin de faire profiter ses actionnaires des résultats de la gestion de son portefeuille en contrepartie du risque qu'ils prennent en investissant dans la Société.

Les investissements de la Société consisteront en des investissements de capital à risque au sens de l'article 1 de la Loi de 2004 et de la Circulaire 06/241 de la Commission de Surveillance du Secteur Financier (la "Circulaire"). La Société peut emprunter des fonds sous toute forme et procéder à l'émission d'obligations ainsi que tout autre instrument de dette.

Par ailleurs, la Société est soumise aux dispositions de la Loi de 2004 interprétée au regard de la Circulaire et pourra prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles au développement et à l'accomplissement de son objet au sens le plus large autorisé par la Loi de 2004.

Art. 5. Responsabilité. L'associé gérant commandité est solidairement responsable de toutes les dettes qui ne peuvent être payées au moyen des actifs de la Société.

Les titulaires d'actions de commanditaires s'abstiendront d'agir au nom de la Société de quelque manière ou en quelque capacité que ce soit, si ce n'est en exerçant leurs droits d'actionnaires lors des assemblées générales, et ne seront engagés que dans la limite de leurs apports à la Société.

Art. 6. Détermination des objectifs d'investissement. Le Gérant détermine les objectifs d'investissement de la Société ainsi que les lignes de conduite à suivre dans la gestion et la conduite des affaires de la Société en relation avec ces objectifs, tels que prévus par le Prospectus, conformément aux lois et règlements applicables.

Art. 7. Capital Social.

(a) Le capital social de la Société sera représenté par des actions (les "Actions"), sans valeur nominale, et sera à tout moment égal à la somme des actifs nets de la Société conformément à l'Article 13 ci-dessous. Le capital minimum de la

Société, qui doit être atteint dans un délai de douze (12) mois à partir de la date d'agrément de la Société en tant que société d'investissement en capital à risque (SICAR) soumise à la législation luxembourgeoise, est de un million d'Euros (EUR1.000.000).

(b) Le capital de la Société est représenté par les quatre catégories (les "Catégories") d'Actions suivantes:

(i) "Action(s) de Commandité": l'Action souscrite lors de la constitution de la Société par le Gérant en tant qu'associé gérant commandité de la Société ainsi que les actions éventuellement émises ultérieurement et dont la souscription sera réservée au Gérant en tant qu'associé gérant commandité de la Société;

(ii) "Actions de Catégorie A": une Catégorie d'Actions souscrites par des actionnaires commanditaires dans les conditions prévues par le Prospectus;

(iii) "Actions de Catégorie B": une Catégorie d'Actions souscrites par des actionnaires commanditaires dans les conditions prévues par le Prospectus. La souscription des Actions de Catégorie B est réservée à toute personne désignée par le Gérant;

Les Actions de Catégorie A et de Catégorie B peuvent, sur décision du Gérant, être émises au titre d'une ou plusieurs Séries distinctes, dont les caractéristiques, modalités et conditions seront déterminées par le Gérant et prévues dans le Prospectus. Ces séries n'auront pour seule fonction que d'identifier les Actions en fonction de leur date d'émission ou de leur valeur et ne conféreront aucun droit particulier les unes par rapport aux autres ou entre elles.

Le Gérant pourra créer des Catégories d'Actions supplémentaires (en ce compris des Actions de Catégorie D tel que prévu à l'Article 12 ci-dessous) ainsi que des Séries d'Actions conformément aux dispositions et sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée et de la Loi de 2004.

(c) La Société est constituée avec un capital social initial souscrit de quarante cinq mille dollars américains (USD 45.000) dans le premier Compartiment (tel que défini ci-dessous) se composant d'une (1) Action de Commandité intégralement libérée pour un prix de souscription de cent dollars américains (USD 100,-) et de quatre cent quarante neuf (449) Actions de Catégorie B intégralement libérées pour un prix de souscription de cent dollars américains (USD 100,-) par Action de Catégorie B.

(d) Le Gérant, peut à tout moment et s'il l'estime nécessaire, décider de créer un ou plusieurs compartiments ou sous-fonds selon la signification attribuée à ce terme par l'article 3 de la Loi de 2004 (chacun de ces compartiments ou sous-fonds étant désigné en tant que "Compartiment"). Chaque Catégorie A d'Actions et Catégorie B d'Actions créées dans un Compartiment doivent être considérées comme des Catégories d'Actions séparées.

La Société est une entité juridique autonome. Cependant les actifs de chaque Compartiment peuvent être investis dans l'intérêt exclusif des actionnaires du Compartiment correspondant et les actifs d'un Compartiment particulier sont comptabilisés uniquement au regard des dettes, engagements et obligations de ce Compartiment.

Le Gérant peut créer chaque Compartiment pour une durée déterminée.

Les produits résultant de l'émission d'actions de toute Catégorie au sein d'un Compartiment peuvent être investis conformément à l'Article 4 ci-dessus en instruments financiers de toute nature représentatif de capital à risque et dans tout autre actif autorisé par la loi correspondant à des zones géographiques, secteurs industriels ou zones monétaires particulières, ou à des catégories spécifiques de fonds propres ou instruments de dette ou d'actifs ou ayant d'autres particularités, telles que déterminées par le Gérant conformément au Compartiment considéré.

L'assemblée générale des titulaires d'Actions d'un Compartiment ou d'une Catégorie se prononçant à la majorité simple ou le Gérant, peuvent consolider ou diviser les Actions dudit Compartiment ou de ladite Catégorie.

Art. 8. Actions.

(a) Les Actions de la Société sont réservées exclusivement aux investisseurs avertis au sens de la Loi de 2004 (les "Investisseurs Avertis"). Cette restriction n'est pas applicable au Gérant ainsi qu'à toute personne intervenant dans la gestion de la Société.

(b) Toutes les Actions sont en principe émises sous forme nominative. La Société se réserve le droit d'émettre des actions au porteur seulement si cette dernière est en mesure de vérifier à tout moment le statut d'Investisseur Averti des titulaires d'actions au porteur.

La propriété de l'action nominative s'établit par une inscription sur le registre des actionnaires (le "Registre"). Les certificats d'Actions nominatives peuvent être délivrés à la discrétion du Gérant, aux frais des Actionnaires, et doivent être signés par le Gérant. Cette signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe. Dans l'hypothèse où des certificats d'Actions sont émis, si un actionnaire souhaite que plusieurs certificats d'Actions lui soient délivrés pour ses Actions, le coût y afférent peut être mis à la charge de cet actionnaire.

Toutes les Actions de la Société émises doivent être enregistrées dans le Registre tenu par le Gérant ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société. Ce Registre contient le nom de chaque actionnaire, sa résidence, son siège social ou son domicile élu, le nombre et la Catégorie d'Actions qu'il détient, le montant payé pour chaque Action ainsi que des références bancaires. Tant qu'aucune communication contraire n'aura été reçue par la Société, l'information contenue dans le Registre sera considérée comme exacte et à jour et il sera notamment possible d'utiliser les adresses inscrites pour l'envoi des communications et informations et les références bancaires inscrites pour l'accomplissement de tout paiement.

(c) Lorsqu'un actionnaire est en mesure d'apporter la preuve à la Société que son certificat d'Action a été égaré, perdu, volé ou détruit, un duplicata peut être émis à sa demande, aux conditions que la Société peut déterminer sous réserve des dispositions de la loi applicable. Dès l'émission du nouveau certificat d'Action sur lequel il doit être mentionné qu'il s'agit d'un duplicata, le certificat d'Actions original à la place duquel le nouveau a été émis n'aura plus aucune valeur. Les certificats d'Actions sérieusement endommagés peuvent être échangés sur ordre de la Société. Ces certificats sérieusement endommagés seront remis à la Société et immédiatement annulés. La Société peut, de manière discrétionnaire, demander à l'actionnaire le coût d'un duplicata ou d'un nouveau certificat, ainsi que toutes les dépenses raisonnables encourues par la Société en relation avec l'émission et l'inscription au Registre, ou avec l'annulation de l'ancien certificat.

(d) La Société peut décider d'émettre des fractions d'Action jusqu'à trois décimales. De telles fractions d'Action ne confèrent pas le droit de vote mais donneront des droits proportionnels à la fraction d'une Action qu'elles représentent, sauf lorsque leur nombre est tel qu'elles représentent une Action, auquel cas elles confèrent un droit de vote.

(e) Chaque Action donne droit à une voix à chaque assemblée des actionnaires ainsi que, pour chaque Catégorie, aux assemblées distinctes des porteurs d'Actions de la Catégorie concernée.

(f) La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si la propriété de une ou plusieurs Action(s) est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur cette (ces) Action(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter la (les) Action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés à cette (ces) Action(s).

(g) Chaque porteur d'Actions aura au préalable accepté et signé un bulletin de souscription l'engageant de manière irrévocable à réaliser toute souscription et tous paiements relatifs au montant total engagé et par lequel il aura adhéré au Prospectus.

Art. 9. Cession d'Actions.

9.1 Cessibilité

(a) Toute vente, cession, transfert, échange, apport, nantissement, charge, convention de croupier, affectation en sûreté, ou transmission universelle de patrimoine, sous quelque forme que ce soit, par un actionnaire (une "Cession") des Actions s'effectue conformément à la loi et aux statuts et sous réserve notamment des restrictions prévues dans les statuts.

(b) Toute Cession d'Actions effectuée en violation des dispositions du présent Article 9 est nulle et inopposable à la Société ainsi qu'aux actionnaires. La Cession nulle et inopposable n'est pas enregistrée dans le Registre et, jusqu'à régularisation éventuelle, tous les droits et obligations attachés aux Actions sont exercés et exécutés par le cédant titulaire des Actions concernées, sans préjudice de sa responsabilité éventuelle à l'égard de la Société ou des autres actionnaires.

La Société pourra restreindre ou faire obstacle à la propriété d'Actions de la Société à toute personne ne répondant pas aux conditions de l'Investisseur Averti.

A cet effet la Société pourra:

- refuser l'émission d'Actions et l'inscription du transfert d'Actions lorsqu'il apparaît que cette émission ou ce transfert aurait ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété de l'Action à toute personne ne répondant pas aux conditions de l'Investisseur Averti;

- procéder au rachat forcé de tout ou partie des Actions s'il apparaît qu'une personne ne répond pas aux conditions de l'Investisseur Averti.

9.2 Cession de(s) l'Action(s) de commandité

Dans l'hypothèse d'une Cession de(s) Action(s) de commandité détenues par le Gérant, le cessionnaire ou le bénéficiaire de la Cession sera substitué à sa place et admis au sein de la Société en tant que gérant de la Société conformément à la loi applicable et moyennant l'accord préalable de la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Les statuts devront être modifiés en conséquence. Immédiatement après, le Gérant Successeur est autorisé par les présents statuts à poursuivre les affaires de la Société.

9.3 Cession des Actions de Catégorie A ou de Catégorie B

9.3.1 Notification de la Cession

(a) Tout actionnaire envisageant la Cession d'Actions de Catégorie A ou de Catégorie B à un actionnaire ou à un tiers doit notifier cette Cession au Gérant par lettre recommandée avec avis de réception (la "Notification de Cession").

(b) La Notification de Cession doit comporter les éléments suivants pour pouvoir être prise en compte au titre des stipulations du présent Article 9 :

- (i) le nombre d'Actions de Catégorie A ou de Catégorie B dont la Cession est envisagée (les "Actions Cédées"),

- (ii) le prix auquel le cessionnaire propose d'acquérir les Actions Cédées,

- (iii) la dénomination, l'adresse postale et le domicile fiscal du cédant et du cessionnaire.

9.3.2 Cessions libres

A condition que le cédant adresse une Notification de Cession au Gérant au plus tard quinze (15) jours avant la date prévue pour la Cession, toute Cession d'Actions de Catégorie A ou de Catégorie B par un actionnaire (A) (i) à une Affiliée (tel que défini dans le Prospectus) de cet actionnaire ou (ii) à un fonds d'investissement géré par cet actionnaire ou par une Affiliée de cet actionnaire, ou (B) dans le cas où l'actionnaire concerné est un fonds d'investissement, (i) à sa société

de gestion ou (ii) à tout fonds d'investissement qui est géré par sa société de gestion ou par une Affiliée de sa société de gestion (une "Entité Liée") sera libre.

Le Gérant aura cependant le droit d'interdire toute Cession qui aurait pour effet de créer un problème réglementaire et/ou fiscal pour la Société, le Gérant ou l'un des actionnaires de la Société.

S'il y a au moins deux Cessions successives des mêmes Actions à des Affiliées ou Entités Liées, toute Cession après la première Cession ne sera libre que si le cessionnaire proposé est une Affiliée ou une Entité Liée du cédant dans la première Cession.

Dans tous les cas de Cession à une Affiliée ou une Entité Liée, si, à quelque moment que ce soit, le cessionnaire concerné cesse d'être une Affiliée ou une Entité Liée du cédant, alors le cessionnaire devra rétrocéder au cédant dans les meilleurs délais toutes les Actions qui lui avaient été cédées. Le cessionnaire en question devra informer le gérant de son changement de statut au cas où le cessionnaire ne serait plus une Affiliée ou une Entité Liée du cédant.

9.3.3 Agrément

(a) Agrément préalable à la Cession des Actions de Catégorie A ou de Catégorie B - Afin de maintenir la cohésion de l'actionnariat de la Société, il est convenu que les Actions de Catégorie A ou de Catégorie B ne peuvent faire l'objet d'une Cession par leurs titulaires à toute personne, actionnaire ou non, sans l'agrément préalable du Gérant.

(b) Exceptions - Les Actions de Catégorie A ou de Catégorie B peuvent faire l'objet d'une Cession, sans devoir recueillir l'agrément préalable du Gérant dans le cas d'une Cession libre visée à l'Article 9.3.2.

(c) Décision du Gérant - La décision du Gérant de donner ou non l'agrément est notifiée au cédant. L'absence de notification d'une décision dans les quinze (15) jours suivant la date de la Notification de Cession vaut refus d'agrément.

(d) Réalisation d'une Cession agréée - Dans le cas où une Cession est agréée dans les conditions prévues ci-dessus, le cédant qui l'a notifié doit procéder à la Cession agréée, strictement dans les termes et le délai précisé par l'agrément, ou, si aucun délai n'a été précisé, dans les trente (30) Jours Ouvrables (tels que défini dans le Prospectus) suivant la date de la notification de l'agrément. Faute pour le cédant de réaliser la Cession dans ce délai, il doit à nouveau, préalablement à toute Cession d'Actions de Catégorie A ou de Catégorie B, se conformer aux stipulations des statuts.

S'il advient que le cédant ne puisse réaliser, dans ce délai, la Cession agréée dans les conditions prévues ci-dessus, ni la Société ni l'un quelconque des actionnaires ne seront tenus de racheter les Actions concernées ni de dédommager le cédant de quelque manière que ce soit, ni le Gérant de donner son agrément à toute autre Cession notifié par le cédant ultérieurement.

9.3.4 Indemnisation

Chaque cédant consent à payer toutes les dépenses, y compris les frais d'avocat, encourues par la Société ou le Gérant en relation avec la Cession de ses Actions, sauf si le cessionnaire accepte de supporter de telles dépenses. Le Gérant pourra également percevoir une rémunération du cédant, négociée d'un commun accord, si ce dernier requiert son assistance pour rechercher un cessionnaire pour ses Actions.

9.3.5 Divers

Nonobstant toute disposition contraire contenue dans les présents statuts, le cessionnaire d'Actions de Catégorie A ou de Catégorie B n'aura le droit de devenir un actionnaire en remplacement du cédant que si:

(a) le cessionnaire a signé les documents exigés par le Gérant afin de reconnaître l'engagement du cessionnaire de répondre à tout appel de capital dans les limites du montant de l'engagement du cédant que le Gérant reste en droit d'appeler conformément au Bulletin de Souscription (tel que défini dans le Prospectus) signé par le cédant (l' "Engagement Non Appelé") ainsi que tous les autres documents raisonnablement exigés par le Gérant pour établir l'accord du cessionnaire d'être lié par toutes les dispositions des présents statuts, du Prospectus, et tous autres documents raisonnablement requis par le Gérant en vue d'admettre le cessionnaire en tant qu'actionnaire de la Société, notamment avoir accepté par écrit de reprendre toutes les obligations du cédant à l'égard de la Société,

(b) le cessionnaire est un Investisseur Averti,

(c) le cédant ou le cessionnaire a payé à la Société ou au Gérant toutes les dépenses visées à l'Article 9.3.4.

Le Gérant refuse d'enregistrer le cessionnaire en tant qu'actionnaire dans le Registre aussi longtemps que les conditions énumérées ci-dessus ne sont pas respectées.

Toute Cession d'Actions de Catégorie A ou de Catégorie B nominatives est inscrite dans le Registre; cette inscription est signée par le Gérant ou par toute(s) autre(s) personne(s) désignée(s) à cet effet par le Gérant.

Art. 10. Emission des Actions. Le Gérant est autorisé à émettre de nouvelles Actions entièrement ou partiellement libérées, à tout moment, conformément aux procédures et selon les termes et conditions qu'il détermine et prévues dans le Prospectus, sans réserver aux actionnaires existants un droit de préférentiel de souscription ou un droit de préemption aux Actions devant être émises. A moins qu'il n'en soit décidé autrement par le Gérant et prévu par le Prospectus, le prix d'émission sera fixé en considération de la valeur d'actif net de la Catégorie d'Actions concernée déterminée conformément aux dispositions de l'Article 13 ci-dessous plus une éventuelle commission de cession ou prime si cela est prévu par le Prospectus. Le Gérant pourra également procéder à un tel ajustement du prix d'émission afin de respecter le principe d'égalité entre les actionnaires.

Les Investisseurs doivent soit s'engager à souscrire des Actions soit souscrire directement des Actions, tel que déterminé par le Gérant et prévu par le Prospectus. Si le Gérant décide que les Investisseurs doivent s'engager à souscrire des Actions, ces derniers doivent signer un Bulletin de Souscription et y indiquer leur engagement global en capital (l' "Engagement" ou les "Engagements"), sous réserve d'un montant minimum d'Engagement pouvant être déterminé par le Gérant et indiqué dans le Prospectus.

Les procédures relatives aux Engagements et aux appels de tranches liés aux Engagements seront déterminés dans le Prospectus et le Bulletin de Souscription.

La Société pourra émettre une ou plusieurs Action(s) de Commandité supplémentaire(s) dont la souscription sera réservée à l'actuel Gérant en tant qu'associé gérant commandité de la Société.

Art. 11. Rachat d'Actions. La Société a la faculté de procéder, dans les conditions prévues ci-dessous, au rachat de ses propres Actions à tout moment sous les seules réserves prévues par la loi.

Dans un Compartiment de type fermé, les demandes unilatérales de rachat par les actionnaires ne peuvent pas être acceptées par la Société.

Dans un Compartiment de type ouvert, tout actionnaire peut demander le rachat de tout ou partie de ses Actions par la Société selon les termes et conditions déterminées par le Gérant dans le Prospectus et sous réserve des dispositions légales et des présents statuts. Toute demande de rachat doit être adressée par écrit par l'actionnaire concerné, conformément aux dispositions du Prospectus, au siège social de la Société ou à toute autre personne ou entité désignée par la Société en tant qu'agent pour le rachat d'actions, ainsi que la délivrance du ou des certificats relatifs à ces actions (si émises) en bonne et due forme.

A moins qu'il n'en soit décidé autrement par le Gérant et prévu par le Prospectus, le prix de rachat sera fixé en considération de la valeur d'actif net de la Catégorie d'Actions concernée déterminée conformément aux dispositions de l'Article 13 ci-dessous moins les frais éventuels de rachat (en ce compris tout frais de service et ou frais de rachat) tels que prévus par les documents de cession. Ce prix pourra être arrondi à l'unité supérieure ou inférieure la plus proche, tel que déterminé par le Gérant, et cet arrondi reviendra à la Société, si tel est le cas. Du prix de rachat pourra être déduit tout frais différé de cession si lesdites Actions font partie d'une Catégorie au titre de laquelle des frais différé de cession ont été prévus dans la documentation de cession. Le prix de rachat par Action sera payé dans le délai déterminé par le Gérant et prévu dans le Prospectus à condition que les certificats d'actions, si elles ont été émises, et tout document requis aient été reçus par la Société, sous réserve des dispositions de l'Article 14 ci-dessous.

Le Gérant, agissant pour le compte du tout Compartiment, pourra racheter les Actions (i) lorsque le Compartiment effectue une distribution ou (ii) de manière obligatoire si (a) un actionnaire n'est plus ou est identifié comme n'étant plus un Investisseur Averti ou (b) toute personne se retrouve en situation de violation de la loi ou de violation de toute exigence de tout pays ou de toute autorité gouvernementale ou (c) toute personne est susceptible d'entraîner, selon le Gérant, un risque de responsabilité fiscale pour la Société ou de désagrément pécuniaire pour la Société que cette dernière n'aurait pas encouru dans le cas contraire. Lorsque la Société rachète des Actions pour les besoins d'une distribution, le prix de rachat sera basé sur la Valeur d'Actif Net (telle que définie ci-dessous) de la Catégorie d'Actions concernée divisée par le nombre d'Actions rachetées.

Le rachat obligatoire devra être réalisé conformément aux dispositions du Prospectus.

La Société peut également procéder au rachat d'Actions en cas de défaut de paiement par un actionnaire dans les conditions prévues à l' Article 12 des présents statuts.

Le Gérant est autorisé à annuler les Actions rachetées.

La Société aura le droit, si le Gérant le décide, de satisfaire au paiement du prix de rachat à chaque actionnaire y consentant par l'attribution en nature à l'actionnaire d'investissements provenant des actifs du Compartiment considéré d'une valeur égale à la valeur des Actions à racheter conformément aux dispositions du Prospectus.

Le Gérant peut accepter ou non la conversion des Actions d'une Catégorie d'un Compartiment en Actions d'une autre Catégorie de ce Compartiment ou d'un autre Compartiment, sous réserve et dans les conditions du Prospectus.

Art. 12. Retard et Défaut de paiement. Pour le cas où un actionnaire porteur d'une Catégorie d'Actions à laquelle cet article est applicable tel que cela est prévu par le Prospectus (l' "Actionnaire Défaillant") ne s'acquitterait pas, en tout ou partie, d'un versement correspondant à un appel de capitaux à la date à laquelle il doit être versé (la "Date d'Exigibilité"), le Gérant enverra une mise en demeure (la "Mise en Demeure") à l'Actionnaire Défaillant et pourra procéder de la façon suivante:

1) Sous réserve des dispositions du paragraphe 3 ci-dessous, l'Actionnaire Défaillant ne recevra aucune distribution de quelque sorte que ce soit jusqu'à la date à laquelle la Société a cédé ou distribué tous ses actifs et peut effectuer une dernière distribution de tous les actifs restants aux actionnaires. S'il est membre d'un Comité Consultatif de la Société, il sera automatiquement suspendu de ses fonctions en cette qualité.

2) De plus, tout retard dans le versement des sommes dues au titre de tout appel de fonds entraînera le paiement d'intérêts (les "Intérêts de Retard") au profit du Compartiment considéré, de plein droit et sans qu'il soit nécessaire de procéder à une formalité quelconque, calculés prorata temporis sur la base du taux Euribor trois (3) mois (établi à la Date d'Exigibilité) augmenté de cinq cent (500) points de base appliqué aux sommes dues par l'Actionnaire Défaillant à compter de la Date d'Exigibilité et jusqu'à ce que le paiement ait été reçu par la Société, sans préjudice de toute action

que la Société pourra exercer contre l'Actionnaire Défaillant, et de la faculté pour la Société d'exercer les droits décrits au paragraphe 4 ci-dessous.

3) En cas de régularisation de sa situation dans un délai de trente (30) Jours Ouvrables à compter de la date d'envoi de la Mise en Demeure, et donc de versement du capital et des Intérêts de Retard, l'Actionnaire Défaillant recouvrera son droit de recevoir les distributions effectuées, y compris les distributions intervenues entre la Date d'Exigibilité et la date de régularisation. S'il a été suspendu d'un Comité Consultatif, il pourra être invité à reprendre son siège.

4) A défaut de régularisation dans un délai de trente (30) Jours Ouvrables à compter de la date d'envoi de la Mise en Demeure, le Gérant pourra, à sa seule discrétion, exercer une ou plusieurs des options suivantes:

(a) les Actions détenues par l'Actionnaire Défaillant (la "Participation de l'Actionnaire Défaillant") pourront être cédées en tout ou partie à un ou plusieurs autres actionnaires et/ou à un ou plusieurs tiers.

Le(s) cessionnaire(s) pourra(ont) être désigné(s) par l'Actionnaire Défaillant dans les trente (30) Jours Ouvrables à compter de la Date d'Exigibilité, étant précisé que cette période pourra être prolongée par le Gérant. Tout projet de cession devra respecter les dispositions de l'Article 9 notamment en ce qui concerne le droit de préemption puis l'agrément préalable du Gérant. Si l'Actionnaire Défaillant et le(s) cessionnaire(s) désigné(s) conviennent d'un prix, la Participation de l'Actionnaire Défaillant sera cédée au prix convenu.

Si (i) l'Actionnaire Défaillant et le(s) cessionnaire(s) désigné(s) ne s'accordent pas sur un prix, (ii) l'Actionnaire Défaillant n'a pas désigné de cessionnaire(s) dans le délai requis, (iii) conformément à l'Article 9, le Gérant n'a pas agréé la Cession au(x) cessionnaire(s) désigné(s) par l'Actionnaire Défaillant, ou (iv) tout ou partie de la Participation de l'Actionnaire Défaillant n'est pas cédée pour toute autre raison, le Gérant pourra procéder à sa discrétion comme il est prévu aux paragraphes (b) ou (c) ci-après.

Sur le produit net de la cession des Actions, le Gérant prélèvera d'abord les sommes qui sont dues à la Société au titre des fonds appelés et des Intérêts de Retard encourus jusqu'à la date de Cession. Le Gérant prélèvera ensuite pour son propre compte, le compte de la Société, des autres investisseurs et du Dépositaire, un montant égal à tous les frais encourus ou dommages subis par eux à la suite du non- paiement des fonds appelés par l'Actionnaire Défaillant. L'Actionnaire Défaillant percevra le solde, le cas échéant.

En cas de cession, l'inscription correspondante de l'Actionnaire Défaillant sera automatiquement rayée du Registre. L'(les) acquéreur(s) désigné(s) ne deviendra(ont) propriétaire(s) des Actions qu'après avoir rempli les conditions visées à l'Article 9.

(b) Si le Gérant décide de ne pas procéder conformément au paragraphe (a) ci-dessus ou si tout ou partie de la Participation de l'Actionnaire Défaillant n'est pas cédée dans les conditions décrites au paragraphe (a) ci-dessus, le Gérant pourra, à sa seule discrétion, décider que les Actions de la Catégorie concernée correspondant à la Participation de l'Actionnaire Défaillant qui n'a pas été cédée seront annulées et remplacées par des Actions de Catégorie D (les "Actions de Catégorie D").

Les porteurs d'Actions de Catégorie D auront uniquement le droit de recevoir le paiement du montant libéré par l'Actionnaire Défaillant après que le Gérant aura intégralement payé le montant libéré au titre des Actions de la Catégorie concernée émises aux autres actionnaires. Sur ce montant, le Gérant pourra prélever les Intérêts de Retard encourus jusqu'à la date d'émission des Actions de Catégorie D ainsi que, pour son propre compte, le compte de la Société, des autres actionnaires et du Dépositaire, un montant égal à tous les frais encourus ou dommages subis par eux à la suite du non-paiement des fonds appelés par l'Actionnaire Défaillant. L'Actionnaire Défaillant percevra le solde, le cas échéant.

Après la conversion des Actions de la Catégorie concernée, l'Investisseur Défaillant sera libéré de toute obligation de payer les appels de capitaux futurs.

(c) Si le Gérant décide de ne pas procéder conformément aux paragraphes (a) et (b) ci-dessus ou si tout ou partie de la Participation de l'Actionnaire Défaillant n'est pas cédée ou converties en Actions de Catégorie D dans les conditions décrites respectivement aux paragraphes (a) et (b) ci-dessus, le Gérant pourra, à sa seule discrétion, décider le rachat par la Société de tout ou partie de la Participation de l'Actionnaire Défaillant.

Les Actions de la Catégorie concernée seront rachetées par la Société à un prix forfaitaire (le "Prix de Rachat") égal à cinquante pourcent (50%) du plus faible des deux montants suivants: (i) les montants libérés par l'Actionnaire Défaillant au titre des Actions de la Catégorie concernée net de toute distribution, ou (ii) la Valeur d'Actif Net de la Catégorie concernée, rachetées.

Le Gérant est autorisé à reporter le paiement du Prix de Rachat après le paiement intégral par la Société du montant libéré au titre des Actions de la Catégorie concernée émises aux autres actionnaires.

Sur Prix de Rachat, le Gérant pourra prélever les Intérêts de Retard encourus jusqu'à la date de rachat ainsi que, pour son propre compte, le compte de la Société, des autres investisseurs et du dépositaire, un montant égal à tous les frais encourus ou dommages subis par eux à la suite du non- paiement des fonds appelés par l'Actionnaire Défaillant. L'Investisseur Défaillant percevra le solde, le cas échéant.

Les Actions de la Catégorie concernée rachetées par la Société seront annulées.

Art. 13. Calcul de la Valeur d'Actif Net. La valeur de chaque Catégorie d'Actions (la "Valeur d'Actif Net"), sera déterminée sous la responsabilité du Gérant à chaque Date d'Evaluation (Valuation Date) telle que définie dans le Prospectus.

Ainsi, la Valeur d'Actif Net des Actions de chaque Catégorie sera exprimée dans la monnaie de référence du Compartiment considéré ou la monnaie d'appellation de chaque Catégorie (et/ou en toute autre monnaie que le Gérant pourra déterminer). La Société ou tout agent dûment nommé calculera la Valeur d'Actif Net par Catégorie d'Actions pour chaque Compartiment comme suit: chaque Catégorie prend part dans le Compartiment considéré en fonction du portefeuille et des droits aux distributions attribuables à chacune des Catégories. La valeur de l'ensemble du portefeuille et des droits aux distributions attribués à une Catégorie particulière à une Date d'Évaluation donnée, diminuée des engagements relatifs à cette Catégorie particulière, existants à la Date d'Évaluation, représente la Valeur d'Actif Net totale attribuable à cette Catégorie à la Date d'Évaluation concernée. Les mêmes principes s'appliqueront pour le calcul de la Valeur d'Actif Net d'une Série d'Actions au sein d'une Catégorie.

Dans le cadre de la détermination du montant des engagements relatifs à la Catégorie d'Actions considérée, la Société ou tout agent dûment nommé devra prendre en compte, entre autres, toutes les dépenses à la charge du Compartiment considéré ou de la Société, le cas échéant, comprenant, sans que cette liste soit limitative, les honoraires dus au Gérant, aux directeurs/conseils en investissement, en ce compris les honoraires de résultat éventuels, honoraires et frais dus au dépositaire et ses correspondants, agent domiciliaire, agent administratif, teneur de registre, agent intervenant en cas de cotation sur un marché, tout agent payeur, tout distributeur, tout représentant permanent sur les lieux d'immatriculation, ainsi que tout autre agent salarié de la Société et/ou du Compartiment, honoraires et frais pour les prestations juridiques, comptables et d'audit, tout honoraire et frais engagé dans le cadre de l'immatriculation et pour le maintien de l'immatriculation de la Société et/ou du Compartiment auprès de toute autorité gouvernementale ou bourse de valeur au Grand Duché du Luxembourg et dans tout autre pays, frais de reporting et de publication en ce compris les coûts de préparation, d'impression, de publicité, et de distribution des prospectus, memoranda d'explications, rapports périodiques ou de déclaration d'enregistrement, le coût de préparation des éventuels certificats d'actions, et le coût de tout rapport aux actionnaires, les frais liés à la détermination de la Valeur d'Actif Net, les frais de convocation et de tenue des assemblées générales, tout impôt, droit d'enregistrement, frais étatiques et frais similaires, et toute autre dépense d'exploitation, incluant les frais d'acquisition et de cession d'actifs, les frais raisonnables de déplacement en relation avec la sélection de structures d'investissement locales ou régionales et d'investissement dans lesdites structures, les frais de publication du prix d'émission, de rachat et de conversion, si cela est applicable, les intérêts d'emprunt et les frais bancaires, les frais de conversion monétaire et de courtage, les frais postaux, téléphoniques et de télécopie.

La Valeur d'Actif Net par Action d'une Catégorie d'Action à la Date d'Évaluation est égale à la Valeur d'Actif Net total de cette Catégorie à la Date d'Évaluation concernée divisée par le nombre total d'Actions de ladite Catégorie en circulation à cette Date d'Évaluation. La Valeur d'Actif Net par Action sera donnée avec trois décimales.

La valeur des actifs nets de la Société est égale à la différence entre la valeur de ses actifs bruts et le montant cumulé des dettes financières et des provisions estimées de bonne foi. Les Actifs de la Société sont évalués sur la base de leur juste valeur estimée de bonne foi et conformément aux critères correspondant aux indications de valorisation prévues dans les International Private Equity and Venture Capital Valuation Guidelines (IPEV) telles que mises à jour.

La Société établira une masse d'actif et de passif séparée pour chaque Compartiment et l'actif et le passif seront répartis de la manière suivante:

(a) dans chaque Compartiment, le Gérant peut décider d'émettre des Catégories d'Actions ayant des termes et conditions différents, en ce compris, inter alia, des Catégories d'Actions ayant (i) une politique de distribution spécifique donnant droit à leurs porteurs à des dividendes ou sans distributions, (ii) des commissions de souscription et rachat spécifiques, (iii) une structure de commissions spécifique et/ou (iv) d'autres caractéristiques distinctes;

(b) si un Compartiment émet des Actions d'une ou plusieurs Catégorie(s) d'Actions, les actifs imputables à ces Catégories d'Actions seront investis ensemble selon l'objectif, la politique et les restrictions d'investissement du Compartiment concerné;

(c) les produits nets résultant de l'émission d'Actions dans une Catégorie d'Actions seront alloués dans les livres de la Société à cette Catégorie d'Actions et les actifs, dettes, engagements et revenus et dépenses y relatifs seront alloués à cette Catégorie d'Actions conformément aux dispositions ci-dessous;

(d) lorsqu'un revenu ou un actif découle d'un autre actif, ce revenu ou cet actif sera enregistré dans les livres de la Société dans le même Compartiment détenant l'actif duquel il découle ou Catégorie d'Actions à laquelle l'actif duquel il découle est alloué et à chaque réévaluation de l'actif, l'augmentation ou la diminution de la valeur est allouée au Compartiment correspondant ou à la Catégorie d'Actions correspondante;

(e) lorsque la Société supporte un engagement qui est en rapport avec un actif dans une masse d'avoirs donnée d'un Compartiment ou attribuable à une Catégorie d'Actions ou une opération effectuée en rapport avec les actifs d'un Compartiment déterminé ou attribuable à une Catégorie d'Actions déterminée, cet engagement sera alloué à ce Compartiment ou à cette Catégorie d'Actions;

(f) au cas où un actif ou un engagement de la Société ne peut pas être attribué à un Compartiment ou à une Catégorie d'Actions déterminé(e), cet actif ou engagement sera attribué à tous les Compartiments ou Catégories d'Actions en proportion de leurs Valeurs Nettes d'Inventaire ou de toute autre manière que le Gérant pourra déterminer de bonne foi; et

(g) après la distribution de dividendes aux actionnaires d'une Catégorie d'Actions, la Valeur Nette d'Inventaire de cette Catégorie d'Actions sera réduite du montant de cette distribution.

Lorsque des contrats de couverture des risques sont utilisés (tels que les contrats de hedging), la méthode d'évaluation sera basée sur leur juste valeur estimée avec attention et de bonne foi. Les valeurs exprimées dans une monnaie autre que la monnaie de référence de la Société seront converties au taux de change applicable au Luxembourg à la Date d'Évaluation en question. Le Gérant est autorisé à établir ou modifier les règles relatives à la détermination des prix d'évaluation concernés.

La Valeur d'Actif Net par Catégorie d'Actions déterminée à chaque Date d'Évaluation sera envoyée aux actionnaires à l'initiative du Gérant conformément aux dispositions du Prospectus.

Art. 14. Suspension du Calcul de la Valeur d'Actif Net. Le Gérant peut suspendre de façon temporaire le calcul de la Valeur d'Actif Net d'un ou plusieurs Compartiments lorsque:

(i) il existe une situation d'urgence par suite de laquelle il est impossible pour le(s) Compartiment(s) considéré(s) de disposer ou d'évaluer une partie substantielle de ses/leurs avoirs;

(ii) les moyens de communication ou de calcul, qui sont normalement employés pour déterminer le prix ou la valeur des investissements ou le cours de bourse ou sur un autre marché, sont hors service;

(iii) pendant toute période durant laquelle l'une des principales bourses de valeurs ou autres marchés, sur lesquels une partie substantielle des investissements du Compartiment considéré est cotée ou négociée, est fermé pour une raison autre que les congés normaux, ou pendant toute période durant laquelle les transactions y sont restreintes ou suspendues.

(iv) pour toute autre raison, la valeur d'un Investissement (telle que définie ci-dessous) ne peut pas être certifiée rapidement et avec exactitude.

Tout actionnaire concerné par une suspension en sera informé si une telle suspension excède huit (8) jours, en accord avec le Gérant.

Art. 15. Gérant. Le gérant, Ventech China (le "Gérant"), gère la Société. Le Gérant évalue et prend toutes les décisions nécessaires relatives aux investissements et aux désinvestissements effectués par la Société et les Compartiments.

Le Gérant sera responsable des décisions relative à la gestion et à la politique d'investissement et de désinvestissement de la Société et de tout Compartiment. Le Gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition entrant dans le cadre de l'objet de la Société tel que défini à l'Article 4 ainsi que dans le Prospectus.

En cas d'incapacité légale, de liquidation ou d'une autre situation permanente empêchant le Gérant d'exercer ses fonctions de Gérant de la Société, la Société ne sera pas automatiquement dissoute et mise en liquidation, à condition qu'un administrateur, qui ne doit pas nécessairement être actionnaire, soit désigné par le Comité Consultatif (ou, dans l'hypothèse où plusieurs Comités Consultatifs ont été créés et coexistent, par celui qui a été établi en premier parmi ces Comités Consultatifs) afin d'exécuter les actes urgents ou de simple administration, jusqu'à ce qu'une assemblée générale des actionnaires, convoquée par cet administrateur, se tienne dans les quinze (15) jours de sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires pourront nommer, conformément aux conditions de quorum et de majorité requises pour la modification des statuts un gérant remplaçant (le "Gérant Successeur") agréé ou sur le point d'être agréé par la CSSF. A défaut d'une telle nomination dans le délai susvisé, la Société sera dissoute et liquidée.

La nomination d'un Gérant Successeur n'est pas soumise à l'approbation du Gérant.

Art. 16. Pouvoirs du Gérant. Le Gérant est investi des pouvoirs les plus étendus octroyés par la loi pour effectuer tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet de la Société, y compris, sans que cette liste soit limitative:

(i) gérer l'élaboration des politiques et stratégies d'investissement de la Société et des Compartiments;

(ii) examiner, sélectionner, négocier, structurer, acquérir, investir dans, détenir, gager, échanger, transférer et vendre ou liquider autrement un investissement dans une société du portefeuille (un "Investissement");

(iii) contrôler la performance de chaque Investissement, nommer les membres du conseil d'administration des sociétés du portefeuille ou obtenir une représentation équivalente, exercer tous les droits, pouvoirs, privilèges et autres droits liés à la propriété ou possession concernant les Investissements et prendre toute action, y compris des mesures décisives liées aux intérêts émis par ces sociétés du portefeuille, que le Gérant peut estimer nécessaire ou recommandée, à sa seule et absolue discrétion;

(iv) constituer des filiales en rapport avec les affaires de la Société;

(v) engager toute sorte d'activités et conclure, exécuter et accomplir des contrats de toute sorte nécessaires à, en rapport avec, ou accessoires à l'accomplissement de l'objet de la Société et des Compartiments, y compris, sans limitation, les contrats de souscription ou avenants conclus avec les actionnaires;

(vi) sauf restriction expressément prévue par les présent statuts, agir seul pour exécuter, signer, viser et délivrer au nom et pour compte de la Société ou de tout Compartiment tous les contrats, certificats, actes ou autres documents nécessaires en vue de réaliser les objectifs et l'objet de la Société ou du/des Compartiment(s) considéré(s);

(vii) ouvrir, tenir et fermer les comptes bancaires et établir des chèques ou autres ordres pour le paiement en espèces et ouvrir, tenir et fermer les comptes de courtage, de fonds monétaire et tout autre compte similaire;

(viii) employer, engager et licencier (avec ou sans motif), au nom de la Société, toute personne, y compris une Affiliée d'un actionnaire, pour exécuter des services ou fournir des biens à la Société ou à un Compartiment;

(ix) employer, pour des paiements et dépenses courants et habituels, les services de consultants, brokers, avocats, comptables et de tous autres agents pour la Société, tel qu'il sera jugé nécessaire ou conseillé, et autoriser chacun de ces agents à agir pour et au nom de la Société ou d'un Compartiment;

(x) contracter des polices d'assurances au nom de la Société ou d'un Compartiment, y compris pour couvrir la responsabilité des administrateurs et fondés de pouvoir, et d'autres responsabilités;

(xi) payer tous les frais et dépenses de la Société, d'un Compartiment et du Gérant conformément au Prospectus.

Art. 17. Actes effectués par le Gérant.

(i) Sauf restriction expressément prévue par les dispositions des présents statuts, le Gérant est expressément autorisé à agir seul pour exécuter, signer, viser et délivrer au nom et pour compte de la Société et de tout Compartiment tous les contrats, certificats, actes ou autres documents nécessaires en vue d'exécuter les objectifs et l'objet de ces statuts et de la Société et de tout Compartiment;

(ii) Le Gérant, à sa discrétion, peut réaliser, mettre fin à ou approuver toute modification ou changement de tout contrat de prestation de services ou de délégation de gestion;

(iii) La documentation, les analyses, données, informations reçues ou présentées par le Gérant concernant la gestion de la Société deviennent la propriété du Gérant.

Art. 18. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la seule signature du Gérant ou par la (les) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant.

Art. 19. Indemnisation. La Société indemniserà le Gérant, tout conseiller en investissements agissant dans le cadre de l'activité d'investissement de la Société et leurs actionnaires, administrateurs, fondés de pouvoir, employés, agents, conseillers, partners, membres, affiliés et personnel respectifs contre les actions, responsabilités, dommages, coûts et frais, y inclus les frais juridiques, supportés par eux en raison de leurs activités pour le compte de la Société ou des actionnaires de la Société, pour leur fonction passée ou présente comme administrateur ou fondé de pouvoir de la Société ou, à sa demande, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancière et pour laquelle il n'est pas prévu d'indemnisation pour autant que cette indemnité ne s'applique pas en cas de fraude, de faute lourde ou d'infraction pénale. Les droits à indemnisation mentionnés ci-dessus n'excluent pas d'autres droits auxquels elle peut prétendre.

Art. 20. Conflits d'Intérêts. Aucun contrat ni aucune transaction, que la Société pourra conclure avec une société ou entreprise, ne pourront être affectés ou invalidés par le fait que le Gérant, ou tout autre administrateur ou fondé de pouvoir du Gérant, aurait un intérêt quelconque dans cette société ou entreprise ou par le fait qu'il soit administrateur, associé, directeur, fondé de pouvoir ou employé de cette autre société ou entreprise.

L'administrateur ou le fondé de pouvoir du Gérant qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entreprise avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires ne sera pas, de ce fait, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir pour toute décision y relative.

Art. 21. Dépositaire. La Société conclura un contrat de dépositaire avec un établissement bancaire luxembourgeois (le "Dépositaire") répondant aux conditions prévues par le droit luxembourgeois et par la Loi de 2004.

Dans le cadre de la réalisation de sa mission, le Dépositaire devra agir de manière indépendante et exclusivement dans l'intérêt des actionnaires.

Art. 22. Comité Consultatif. Un ou plusieurs Comité Consultatif(s) pourra(pourront) être créé(s) par le Gérant qui fixe sa(leur) composition et ses(leurs) procédures dans les conditions prévues dans le Prospectus (le "Comité Consultatif"). Les fonctions et pouvoirs du Comité Consultatif sont définies dans le Prospectus.

Art. 23. Assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par l'Article 28 des présents statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires sont prises à la majorité simple des votes exprimés. Elle a les pouvoirs expressément prévus par la loi ou par les présents statuts, à condition que toute décision, pour être valablement adoptée, soit approuvée par le Gérant.

Toute décision de l'assemblée générale des actionnaires ayant pour effet de modifier les présents statuts doit être adoptée moyennant respect des conditions spéciales de quorum et de majorité mentionnées à l'Article 28 ci-dessous et avec l'accord du Gérant. Toute modification des présents statuts entraînant une modification des droits d'une Catégorie doit être approuvée par une décision de l'assemblée des actionnaires de la Société et par une (des) assemblée(s) distincte(s) des propriétaires d'actions de la ou des Catégorie(s) et avec l'accord du Gérant.

Les assemblées générales des actionnaires de la Société sont convoquées par le Gérant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires et si ces derniers déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra se tenir sans délai de convocation.

L'assemblée générale annuelle se réunit le dernier vendredi du mois de juin à 12.30 heures, au siège social de la Société à Luxembourg ou dans tout autre lieu à Luxembourg tel qu'indiqué dans l'avis de convocation. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se réunit le Jour Ouvrable précédent à Luxembourg.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation.

Chaque Action donne droit à une voix conformément à la loi luxembourgeoise et aux présents statuts. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale par un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire de la Société, en lui conférant un pouvoir écrit.

Tout actionnaire peut participer à une assemblée générale des actionnaires par conférence téléphonique, vidéoconférence, ou par tout autre moyen de communication similaire permettant (i) à l'actionnaire qui participe à l'assemblée d'être identifié, (ii) à toutes les personnes participant à l'assemblée de s'entendre et de se parler les unes avec les autres, (iii) à l'assemblée d'être retransmise en continu et (iv) aux actionnaires de délibérer convenablement. La personne utilisant ce type de moyens de communication est considérée comme présente à l'assemblée.

Toute modification ou changement du statut SICAR de la Société sera soumis à l'accord unanime des actionnaires et à l'accord préalable de la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

Art. 24. Co-gestion et Gestion commune. Le Gérant peut autoriser l'investissement et la gestion de tout ou partie du portefeuille d'actifs de deux ou plusieurs compartiments sur une base commune, ou de tout ou partie du portefeuille d'actifs de la Société selon un système de co-gestion ou de gestion clonée avec des actifs détenus par un autre plan d'investissement collectif Luxembourgeois, sous réserve des déclarations appropriées et conformément à la réglementation applicable, tel que cela est plus amplement décrit dans le Prospectus.

Art. 25. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine 31 décembre.

Art. 26. Rapport annuel. La Société publie un rapport annuel dans les six (6) mois à compter de la fin de l'exercice social concerné ainsi que des rapports intermédiaires dans les conditions prévues dans le Prospectus.

Art. 27. Distributions. Le droit aux distributions sous quelque forme que ce soit (distribution de dividendes, remboursement ou rachat d'Actions) est déterminé par le Gérant conformément aux dispositions du Prospectus et dans les limites prévues par la loi. Aucune distribution de dividendes ne peut être faite, si suite à cette distribution, le capital social de la Société devenait inférieur au capital minimum prévu par la loi.

Art. 28. Modification des statuts. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires à condition de réunir un quorum de 50% du capital de la Société. Si le quorum n'est pas atteint sur première convocation, une seconde assemblée peut être convoquée et peut valablement délibérer sans condition de quorum. Pour les deux assemblées générales, les résolutions devront être adoptées à la majorité des 2/3 des votes exprimés à l'assemblée et nécessiteront également l'accord du Gérant.

Art. 29. Dissolution de la Société. En cas de dissolution de la Société, la liquidation est réalisée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires se prononçant sur cette dissolution sur proposition du Gérant. Cette assemblée détermine leurs pouvoirs et leurs rémunérations. Le boni de liquidation est distribué en nature to aux titulaires d'Actions.

Art. 30. Loi applicable. Toutes les matières non régies par les présents statuts seront soumises aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et de la Loi de 2004 tel qu'éventuellement modifiées.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social débutera à la date d'immatriculation de la Société et se terminera le 31 Décembre 2011. La première assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra en 2012.

Souscription et Paiement

Les souscripteurs ont souscrit des actions dans les proportions suivantes et ont versé en numéraire les montants suivants:

Souscripteur	Action de Commandité	Actions Ordinaires	Capital Souscrit
Ventech China	1	1 Action de Catégorie B	200 USD
Ventech China Ltd.	0	448 Actions de Catégorie B	44.800 USD
Total	1	449	45.000 USD

La preuve du paiement en numéraire de la somme de quarante-cinq mille dollars américains (USD 45.000,-) a été donnée au notaire soussigné.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont évalués à approximativement EUR 3.000,-

Déclarations

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

Assemblée générale des actionnaires

Les personnes susvisées, représentant la totalité du capital souscrit et considérant avoir été dûment convoquées, se sont immédiatement réunies en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir vérifié que l'assemblée était régulièrement constituée, lesdites personnes ont unanimement voté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'entité suivante est nommée comme réviseur d'entreprises agréé de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires:

Ernst & Young SA, société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, B.P. 780, L-2017 Luxembourg.

Seconde résolution

Le siège social de la Société est établi 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui parle et lit l'anglais, constate que, sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue française, précédée d'une version anglaise, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en en-tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. GUTTON et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 juillet 2011. Relation: LAC/2011/33558. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 août 2011.

Référence de publication: 2011117348/1183.

(110134102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2011.

ECM Real Estate Investments A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 65.153.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011089525/11.

(110100677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.

EFOR-ERSA Ingénieurs Conseils, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2422 Luxembourg, 7, rue Renert.

R.C.S. Luxembourg B 37.107.

Les comptes annuels au 31-12-2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pierre Kalmes / Jean-Claude Kieffer / Emmanuel Pfeiffenschneider

Les Gérants

Référence de publication: 2011089526/11.

(110100918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.

Exor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 47.964.

Les comptes consolidés de EXOR S.p.A. (maison mère de EXOR S.A.) au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EXOR S.A.
Blvd. Royal 22-24
L-2449 LUXEMBOURG
Signature
CHIEF OPERATING OFFICER

Référence de publication: 2011089531/15.

(110100372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.

ETF - EUROVIA TRAVAUX FERROVIAIRES Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4714 Pétange, 2, rue Eucosider.

R.C.S. Luxembourg B 51.824.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Guillaume LÉBOUCHER
Directeur

Référence de publication: 2011089530/12.

(110100341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.

Ferd Roob S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6238 Braidweiler, 12, rue du Village.

R.C.S. Luxembourg B 153.516.

Les comptes annuels au 31-12-2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ferd Roob
Le gérant

Référence de publication: 2011089532/11.

(110100946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.

FFS 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 154.817.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement de la dénomination de l'associé unique de la Société Forum Funding Company SARL en Kompass Wohnen S.à r.l. et ce avec effet au 26 octobre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2011.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2011089533/14.

(110100400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.

Finarom S.A. - SPF, Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 82.783.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011089534/10.

(110100697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.

Finer S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.

R.C.S. Luxembourg B 42.613.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FINER S.A.

Signature

Référence de publication: 2011089535/11.

(110100848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.

GlaxoSmithKline Holding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 149.810.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Georges DASSONVILLE.

Référence de publication: 2011089537/10.

(110100964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.

Ganamo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 42-44, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 101.883.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011089538/10.

(110100680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.

GIB Group International, Société Anonyme.

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.

R.C.S. Luxembourg B 19.544.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GIB GROUP INTERNATIONAL S.A.

Signature

Référence de publication: 2011089539/11.

(110100852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.

Fredinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 153.959.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 16 février 2011

Résolution:

Le Conseil d'Administration décide de transférer avec effet au 4 février 2011 le siège social de la Société de son adresse actuelle à l'adresse suivante:

1, rue Joseph Hackin
L-1746 Luxembourg

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011089536/16.

(110100283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.

Glacis-Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 153.111.

—
Les comptes annuels au 31-12-2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean-Jacques Brusco

Le gérant

Référence de publication: 2011089540/11.

(110100948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.

Global Value & Growth, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, Place de la Gare, Centre Europe.
R.C.S. Luxembourg B 148.922.

—
Extrait d'une résolution circulaire du conseil d'administration du 31 mai 2011

Il résulte de ladite résolution circulaire que:

- La démission de Monsieur Hans-Erik RIBBERHOLT avec effet au 4 mai 2011 en tant qu'administrateur a été acceptée.
- Monsieur Marten Adriaan LANTING, demeurant au 8, Avenue des Ligures, 98000 Monaco, a été coopté en tant qu'administrateur de la Société, avec effet au 4 mai 2011 en remplacement de Monsieur Hans-Erik RIBBERHOLT. Sa nomination sera ratifiée à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 27 juin 2011.

Pour extrait conforme

Alex SCHMITT

Mandataire

Référence de publication: 2011089541/17.

(110100446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.

Gregorius Guy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5485 Wormeldange, 1, rue Wolkengruewen.
R.C.S. Luxembourg B 66.670.

—
Les comptes annuels au 31-12-2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Guy GREGORIUS

Le Gérant

Référence de publication: 2011089542/11.

(110100938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.

Handelsbanken Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1229 Luxembourg, 15, rue Bender.

R.C.S. Luxembourg B 22.175.

—
Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 27/06/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011089544/10.

(110100559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.

HB Asset Management SICAV - SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1229 Luxembourg, 15, rue Bender.

R.C.S. Luxembourg B 85.803.

—
Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011089545/11.

(110100563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.

Helvetia Communication Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 97.687.

—
Le Comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011089546/9.

(110100631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.

Helvetia Communication Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 97.687.

—
Le Comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011089547/9.

(110100634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.

Private Business Center, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 32-36, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 161.468.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le six juin.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché du Luxembourg,

a comparu:

la société «Halisol Groupe, S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 412F route d'Esch, L-1030 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B sous le numéro 87 799),

ici représentée par:

Monsieur Laurent LAFOND, gérant de société, résidant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de gérant unique de ladite société avec pouvoir de seul signature.

Laquelle personne comparante, agissant en sa susdite qualité de représentante, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée que la partie comparante prémentionnée déclare constituer par les présentes et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «Private Business Center».

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prestation de tous services en relation avec la location de bureaux et locaux meublés ou non, équipés ou non, de salles de réunions, de salles de conférences, de salles de réceptions, de salles d'archives, la location de parkings, la fourniture de toutes prestations de services et d'assistance en matière administrative, logistique, bureautique, informatique, de téléphonie, de communication internet ou autre, la fourniture de tous matériels mobiliers, bureautiques, informatiques ou autres destinés à faciliter l'usage des locaux loués, la présente liste étant énonciative et non limitative.

Elle pourra faire généralement toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et d'agents immobiliers.

La Société pourra procéder à toutes autres opérations financières, industrielles, économiques, juridiques, civiles ou commerciales, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet de la société ou à des objets connexes et susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation.

Accessoirement, la Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement. Elle aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.

Art. 4. Durée. La Société est établie pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital Émis. Le capital émis de la Société est fixé à deux cent mille euros (200.000.- EUR) divisé en deux mille (2.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou par un acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. L'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant les associés n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Chapitre III. Gérants, Commissaires aux comptes

Art. 9. Gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les «Gérants»).

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre, leur pouvoir de signature et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Art. 10. Pouvoirs des Gérants. Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société. .

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle d'un Gérant.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance. Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, deux (2) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit (y compris par courrier électronique). La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit (y compris par courrier électronique), un autre Gérant comme son mandataire.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 13. Résolutions des Gérants. Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

Art. 14. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Conflits d'Intérêt. Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 16. Responsabilité des Gérants - Indemnisation. Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemniserá tout membre du Conseil de Gérance, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant(s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 17. Commissaires aux Comptes. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) aux compte(s) ou réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) seront, le cas échéant, nommés par les Associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises indépendant peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour justes motifs.

Chapitre IV. Des associés

Art. 18. Pouvoirs des Associés. Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 19. Assemblée Générale Annuelle des Associés. L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, aura lieu le 15 juin à 11.00 heures.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Autres Assemblées Générales. Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze

(15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché du Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

Art. 21. Convocation des Assemblées Générales. A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire aux comptes (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 22. Présence - Représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

Art. 23. Procédure. Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les associés participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 24. Vote. Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Art. 25. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 26. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 27. Approbation des Comptes Annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 28. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 30. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les parts sociales de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces parts sociales, de même que la prime d'émission, le cas échéant a été payée à cent pour cent (100%) en numéraire ainsi qu'il suit:

Associé	capital souscrit (EUR)	nombre de parts sociales	montant libéré (EUR)
«Halisol Groupe, S.à r.l.» prénommée;	200.000.-	2.000	200.000. -
Total:	200.000.-	2.000	200.000. -

Le montant de deux cent mille euros (200.000.-EUR) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille trois cents euros.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre 2011.

Résolutions de l'associé unique Première Résolution

L'associé unique a décidé d'établir le siège social au 32-36, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième Résolution

L'associé unique a décidé de fixer à deux (2) le nombre de Gérants et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes pour une période indéterminée:

a) Monsieur Laurent LAFOND, gérant de société, né à Suresnes (France), le 21 août 1967, résidant au 32 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg;

b) Monsieur Benjamin CAILLIER, gérant de société, né à Chartres (France), le 22 juillet 1984, résidant 5 rue du Champ de Mars 75007 Paris.

En conformité avec l'article onze (11) des statuts, la Société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un (1) gérant.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au représentant de la partie comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: L. LAFOND, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 10 juin 2011. Relation: EAC/2011/7621. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011083992/304.

(110093780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Hole-In-One, Société Anonyme.

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.

R.C.S. Luxembourg B 86.328.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HOLE IN ONE S.A.

Signature

Référence de publication: 2011089548/11.

(110100831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.

International Fund Services & Asset Management, Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 79.581.

Le Bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 28 juin 2011.

International Fund Services & Asset Management S.A.

6, rue Gabriel Lippmann

L-5365 Munsbach

Signatures

A member HSH Nordbank Group

Référence de publication: 2011089549/15.

(110100380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.

Nive II, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 69.650,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 149.474.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 17 Juin 2011

L'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- La nomination avec effet immédiat de Monsieur Karl Heinz Horrer, employé privé, né le 19 août 1966 à Munich, Allemagne, dont l'adresse professionnelle est au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, en tant que Gérant de la Société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Nive II

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011089580/17.

(110100509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.

Jacky S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 99.566.

Le bilan et annexes au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011089555/10.

(110100412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.

Entreprise Jean Wampach Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5485 Oberdonven, 2, rue Toschacker.

R.C.S. Luxembourg B 80.019.

Les comptes annuels au 31-12-2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Lucien WAMPACH

Le gérant

Référence de publication: 2011089527/11.

(110100930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.

New Gen Informatique s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4702 Pétange, 4, rue Pierre Grégoire.

R.C.S. Luxembourg B 149.059.

Le bilan et l'annexe au bilan au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011089581/10.

(110100899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.

NPN II Comfort S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 139.091.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011089585/10.

(110100636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.

Novenergia General Partner S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 118.571.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 22 juin 2011

La démission de Monsieur Mohammed KARA de son poste de commissaire aux comptes de la société est acceptée.

Monsieur Régis DONATI, expert-comptable, 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouveau commissaire aux comptes de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Pour extrait sincère et conforme
NOVENERGIA GENERAL PARTNER S.A.
LAVAGGI Ottavio
Administrateur

Référence de publication: 2011089583/16.

(110100502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.

Novenergia III General Partner S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 142.318.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg le 22 juin 2011

La démission de Monsieur Mohammed KARA de son poste de commissaire aux comptes de la société est acceptée.

Monsieur Régis DONATI, expert-comptable, 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouveau commissaire aux comptes de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaires de l'an 2012.

Pour extrait conforme et sincère
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2011089584/15.

(110100505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.

Padt en Van Kralingen Trust (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 64.765.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 22 juin 2011, le tribunal d'arrondissement de Luxembourg, sixième chambre, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société PADT EN VAN KRALINGEN TRUST (LUXEMBOURG) SA (RCS B 64 765) ayant eu son siège social à L-2636 LUXEMBOURG - 12-14, rue Léon Thyès, dont le siège a été dénoncé en date du 24 mars 2006.

Le prédit jugement a mis les frais à charge du trésor.

Luxembourg, le 28 juin 2011.

Pour extrait conforme
9a, boulevard du Prince Henri
BP 846 L-2018 Luxembourg
Me Alexandre DILLMANN
Avocat à la Cour / Le liquidateur

Référence de publication: 2011089588/18.

(110100823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.

Stockhorn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 14.000,00.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 157.358.

La soussignée Clara Wilhelmina Karsten, agissant en qualité de gérante de la «Société» et représentante du conseil administratif de la «Société».

Décide:

1. De transférer le siège social de la société le juin 1^{er} 2011 à l'adresse suivante: Stockhorn
4, rue de l'Eau
L-1449 Luxembourg

Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.
Clara Wilhelmina Karsten
Gérante

Référence de publication: 2011089597/17.

(110100347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.

Transcor Astra Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.

R.C.S. Luxembourg B 135.540.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TRANSCOR ASTRA LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2011089615/11.

(110100839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.

Tramuntana Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 147.818.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2011.

Pour Tramuntana Management S.à r.l.

Matthijs Bogers

Gérant

Référence de publication: 2011089614/13.

(110100607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.

Teide Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 86.800.

In the year two thousand eleven, on the twenty ninth day of June,

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Teide Re SA", a Luxembourg "société anonyme", having its registered office at Luxembourg, 74, rue de Merl R.C.S. Luxembourg section B number 86.800, incorporated by deed established on the 27 March 2002, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 994 of the 29 June 2002; and whose Articles of Association have never been amended.

The meeting is presided by Flora Gibert, employee residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr. Brian Collins, residing in Luxembourg

The chairman requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 49 shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1.- Increase of the corporate capital by an amount of EUR 1,500,000.- so as to raise it from its present amount of EUR 1,225,000.- to EUR 2,725,000.- by the issue of 60 new shares having a par value of EUR 25,000.- each, by contribution in cash.

2.- Subscription, payment.

3.- Amendment of article 5 of the articles of Incorporation in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution:

The meeting decides to increase the corporate capital by an amount of EUR 1,500,000.- so as to raise it from its present amount of EUR 1,225,000.- to EUR 2,725,000.- by the issue of 60 new shares having a par value of EUR 25,000.- each.

Second resolution:

The meeting, after having stated that the shareholder, CEP SA waived to its preferential subscription right, decides to admit to the subscription of the 60 new shares: CEP SA INTERNATIONAL BV.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon CEP SA INTERNATIONAL BV, prenamed, represented by Mr. Brian Collins, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal; declared to subscribe to the 60 new shares, and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of EUR 1,500,000.-, as was certified to the undersigned notary.

Third resolution:

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend the Article five of the Articles of Incorporation to read as follows:

" **Art. 5.** The share capital is set at Euro two million seven hundred and twenty-five thousand (EUR 2,725,000.-) represented by one hundred and nine shares of Euro twenty-five thousand (EUR 25,000.-) each"

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately three thousand euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille onze, le vingt-neuf juin .

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "TEIDE RE SA", ayant son siège social à Luxembourg, 74, rue de Merl, R.C.S. Luxembourg section B numéro 86.800 constituée suivant acte reçu le 27 mars 2002, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 994 du 29 juin 2002; dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Flora Gibert, employée demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Brian Collins employé privé demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les 49 actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 1.500.000,- pour le porter de son montant actuel de EUR 1.225.000,- à EUR 2.725.000,- par l'émission de 60 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25.000,- chacune, par apport en numéraire.

2.- Souscription, libération.

3.- Modification afférente de l'article 5 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 1.500.000,- pour le porter de son montant actuel de EUR 1.225.000,- à EUR 2.725.000,- par l'émission de 60 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25.000,- chacune.

Deuxième résolution:

L'assemblée, après avoir constaté que l'actionnaire minoritaire CEP SA a renoncé à son droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription des 60 actions nouvelles: CEP SA INTERNATIONAL BV.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite CEP SA INTERNATIONAL BV, prénommée, représentée par Monsieur Brian Collins, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé a déclaré souscrire aux 60 actions nouvelles, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 1.500.000,- ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

“ **Art. 5.** Le capital social est fixé à deux millions sept cent vingt-cinq mille euros (EUR 2.725.000,-) représenté par cent neuf (109) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: F. GIBERT, B. COLLINS, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 1^{er} juillet 2011. Relation: LAC/2011/29869. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F.SANDT.

Référence de publication: 2011093049/108.

(110105230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Veldif S.A.H., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 43.717.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 22 juin 2011, le tribunal d'arrondissement de Luxembourg, sixième chambre, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société VELDIF S.A.H. (RCS B 43 717) ayant eu son siège social à L-1724 LUXEMBOURG - 3b, Boulevard Prince Henri, dont le siège a été dénoncé en date du 13 novembre 1997.

Le prédit jugement a mis les frais à charge du trésor.

Luxembourg, le 28 juin 2011.

Pour extrait conforme

9a, boulevard du Prince Henri

BP 846 L-2018 Luxembourg

Me Alexandre DILLMANN

Avocat à la Cour / Le liquidateur

Référence de publication: 2011089617/17.

(110100821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.

Villa Arena S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 137.082.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire en date du 20 juin 2011

Révocation du gérant actuel

- Alexander SCHMID

Nomination d'un nouveau gérant

- DUET TRUST AND FIDUCIARY SERVICES SA,

RCS Luxembourg B89325

Siège social à L-1251 Luxembourg, 13 avenue du Bois

Transfert du siège social

- L-1251 Luxembourg, 13 avenue du Bois

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait

Signature

Référence de publication: 2011089618/19.

(110100334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.

Villa Bianca S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 137.083.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire en date du 20 juin 2011

Révocation du gérant actuel

- Alexander SCHMID

Nomination d'un nouveau gérant

- DUET TRUST AND FIDUCIARY SERVICES SA

RCS Luxembourg B89325

Siège social à L-1251 Luxembourg, 13 avenue du Bois

Transfert du siège social

- L-1251 Luxembourg, 13 avenue du Bois

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait

Signature

Référence de publication: 2011089619/19.

(110100331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.

Special Solutions S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 152.107.

—
Extrait des minutes du conseil d'administration tenu au siège social de la société le 21 juin 2011 à 14h00

Le conseil d'administration décide de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social au 400, Route d'Esch L - 1471 Luxembourg, enregistré sous le numéro B 65477 au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg, en tant que Réviseur Externe de la Société pour l'audit des comptes annuels se clôturant le 31 décembre 2011.

A Luxembourg, le 24 juin 2011.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2011089621/16.

(110100880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2011.

Acheron Portfolio Corporation (Luxembourg), Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 129.880.

Les comptes consolidés au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011089622/11.

(110101124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2011.

Alter Domus Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 51.350,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 160.555.

Les gérants ont accepté la démission de Xavier Pauwels, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant avec effet au 20 juin 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011089629/12.

(110101052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2011.

Alter Domus Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 136.477.

Les gérants ont accepté la démission de Xavier Pauwels, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant avec effet au 20 juin 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011089630/12.

(110101051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2011.

Administration & Business Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9119 Schieren, 2, rue du Castel.

R.C.S. Luxembourg B 104.992.

Les comptes annuels au 22 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011089635/10.

(110101552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2011.

Abes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7333 Steinsel, 50, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 48.944.

Les comptes annuels de l'année 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 juin 2011.

Pour ABES S.à r.l.

Arend & Partners S.à.r.l., Mersch

Signature

Référence de publication: 2011089633/13.

(110100914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2011.

AIM Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1468 Luxembourg, 14, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg B 74.676.

Les gérants de la Société ont décidé de transférer le siège social de la Société du 58, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg au

- 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg avec effet au 17 juin 2011

Par conséquent, l'adresse professionnelle du gérant et délégué à la gestion journalière, Monsieur Michel RAFFOUL, est transférée à la même adresse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2011.

AIM Services S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011089637/17.

(110101086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2011.

Airtex Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 125.498.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

AIRTEX DEVELOPMENT S.A.

Signature

Référence de publication: 2011089640/12.

(110101486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2011.

BMS Engineering s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4384 Ehlerange, ZARE Ilot Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 157.085.

L'an deux mille onze, le vingt-quatre juin.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1) Monsieur David BIVER, System engineer, né à Thionville (France) le 14 mars 1978, demeurant à F-57100 Thionville, 12, rue d'Angleterre,

détenteur de trente (30) parts sociales.

2) Madame Marion LEENAERT, assistant manager, née à Metz (France) le 18 juin 1982, demeurant à F-57100 Thionville, 12, rue d'Angleterre,

détentrice de douze (12) parts sociales.

3) Monsieur Gilles MAIRE, chef de section, né à Thionville (France) le 2 juillet 1979, demeurant à F-57000 Metz, 17, rue des Robert,

détenteur de trente (30) parts sociales.

4) Madame Aurélie MODOT, responsable sécurité qualité, née à Chenôve (France) le 27 janvier 1981, demeurant à F-57000 Metz, 17, rue des Robert,

détentrice de douze (12) parts sociales.

5) Monsieur Benoît SCHERSCHEL, System engineer, né à Thionville (France) le 11 mai 1980, demeurant à F-57100 Thionville, 18, rue du Four,

détenteur de trente (30) parts sociales.

6) Madame Sylvie GOMES FERNANDES, éducatrice spécialisée, née à Esch-sur-Alzette le 29 octobre 1980, demeurant à B-6792 Halanzy, rue de la Fraternité, 17,

détentrice de douze (12) parts sociales.

Les comparantes sub 2.-, 4.- et 6.- étant ici représentées aux fins des présentes par Monsieur Gilles MAIRE, le comparant sub 3.-, en vertu de trois procurations sous seing privé lui délivrées en date du 17 juin 2011, lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Les comparants préqualifiés, agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée "BMS Engineering s.à r.l." (numéro d'identité 2010 24 42 300), avec siège social à L-4086 Esch-sur-Alzette, 34, boulevard Pierre Dupong, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 157.085, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 19 novembre 2010, publié au Mémorial C, numéro 71 du 13 janvier 2011,

se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris la résolution suivante:

Résolution

Les associés décident de transférer le siège social de L-4086 Esch-sur-Alzette, 34, boulevard Pierre Dupong à L-4384 Ehlerange, ZARE Ilot Ouest et en conséquence de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. al. 1^{er}** . Le siège de la société est établi à Ehlerange; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.»

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à huit cents euros (€ 800,-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: BIVER, MAIRE, SCHERSCHEL, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 28 juin 2011. Relation: CAP/2011/2406. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 4 juillet 2011.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2011094026/54.

(110105719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Alain Afflelou International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 58.334.

Les comptes annuels au 31 juillet 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ALAIN AFFLELOU INTERNATIONAL S.A.

Signature

Référence de publication: 2011089641/11.

(110101437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2011.

Sogeprom sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1474 Luxembourg, 7, Sentier de l'Espérance.

R.C.S. Luxembourg B 140.664.

—
EXTRAIT

Il ressort de la convention sous seing privé signée en date du 6 juin 2011 que Monsieur Olivier HELMINGER, demeurant à L-6831 Berbourg, 4 Steekaul a cédé la totalité de ses parts, à savoir 45 parts sociales d'une valeur nominale de 100€ chacune, à Monsieur Christophe HELMINGER, demeurant à L-6496 Echternach, 44 montée de Trooskneppchen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 22 juin 2011.

Christophe HELMINGER

Gérant

Référence de publication: 2011089605/15.

(110100685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.

Alter Domus, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 375.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 65.509.

Les gérants ont accepté la démission de Xavier Pauwels, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant avec effet au 20 juin 2011

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011089642/12.

(110101053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2011.

Amery Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 95.094.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2011.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant unique

Référence de publication: 2011089643/13.

(110100996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2011.

Andante International, Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 67.682.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011089644/10.

(110100812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2011.

Apone S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 53.643.

Le bilan de la société au 31/12/2010 a été déposé ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011089649/13.

(110101456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2011.

Aroc S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 27.411.

Extrait du Procès-Verbal de la Réunion du Conseil d'Administration tenue le 22 Avril 2011

Troisième résolution:

Le Conseil d'Administration a décidé, à compter de ce jour, de nommer Monsieur Claude SCHMITZ, Conseiller fiscal, né à Luxembourg, le 23/09/1955, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, en qualité de Président du Conseil d'Administration. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale statutaire annuelle qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AROC S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2011089651/16.

(110101438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2011.

Au Coeur du Soleil Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4650 Niedercorn, 37, rue Prinzenberg.
R.C.S. Luxembourg B 153.543.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011089653/9.

(110101268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2011.

Bellevue Real Estate Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 117.391.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Bellevue Real Estate Development S.A.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2011089654/11.

(110101044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2011.

Electa Capital Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 109.058.

L'an deux mille onze, le vingt mai.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

A comparu:

Monsieur Massimo LONGONI, conseiller économique, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société anonyme de titrisation de droit luxembourgeois dénommée "ELECTA CAPITAL PARTNERS S.A." ayant son siège social à Luxembourg, 73, Côte d'Eich, inscrite au R.C.S. Luxembourg B n° 109.058,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Jacques DELVAUX en date du 3 juin 2005, publié au Mémorial C de 2005, page 67653. Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois en vertu d'un acte en date du vingt-sept janvier 2011, publié au Mémorial C n°884 du 3 mai 2011,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration de la susdite société en date du 20 mai 2011, un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1) Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à EUR 57.852 (cinquante-sept huit cent cinquante-deux Euros), divisé en:

27.500 (vingt-sept mille cinq cents) Actions de catégorie A ayant une valeur nominale de EUR 2,-(deux Euros) chacune plus une prime d'émission s'élevant à 0,20 (zéro Euro vingt Cents) par action,

305 (trois cent cinq) actions de catégorie C ayant une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) plus une prime d'émission s'élevant à EUR 400, (quatre cents euros) par action,

125 (cent vingt-cinq) actions de catégorie F ayant une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) plus une prime d'émission s'élevant à EUR 400, (quatre cents euros) par action,

et 996 (neuf cent quatre-vingt-seize) actions de catégorie G ayant une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) plus une prime d'émission s'élevant à EUR 400,- (quatre cents euros) par action,

2) Qu'aux termes du 2^e alinéa de l'article 5 des statuts, le capital autorisé de la Société (y compris le capital social souscrit) est fixé à 145.000,- (cent quarante-cinq mille) euros composé de 72.500 (soixantedouze mille cinq cents) Actions d'une valeur au pair de 2,- (deux) euros divisées en:

- 50.000 (cinquante mille) Actions émises à une valeur au pair de 2,- (deux) euros chacune plus une prime d'émission s'élevant à 0,20 (zéro Euro vingt Cents) par action;

- 22.500 (vingt-deux mille cinq cents) Actions Amortissables émises à une valeur au pair de 2,- (deux) euros chacune (les "Actions A, B,C,D,E,F et de nouvelle catégorie") plus une prime d'émission s'élevant à 400,- (quatre cents) euros par action.

et que ce même article 5 autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

Les alinéas 4 et suivants de ce même article 5 des statuts sont libellés comme suit:

Le Conseil d'Administration est autorisé par les présents statuts à émettre d'autres Actions A, Actions B, Actions C, Actions D, Actions E et Actions F ainsi que des Actions de nouvelle catégorie, avec les primes d'émission établies, de façon à porter le capital total de la Société jusqu'à hauteur du capital total par actions autorisé, en tout ou partie à un moment ou à un autre comme il pourra en décider à sa discrétion, et à accepter des souscriptions pour ces actions dans un délai tel que celui qui est déterminé par l'article 32 (5) de la loi sur les sociétés commerciales.

La durée ou l'étendue de ce pouvoir peut être élargie par décision prise par les actionnaires en assemblée générale, de la manière requise pour l'amendement des présents Statuts.

Toutes actions à émettre doivent être tout d'abord proposées aux actionnaires qui en détiennent dans le même compartiment, proportionnellement au portefeuille détenu par chacun de ces derniers, avant d'être proposées pour souscription aux actionnaires d'un autre compartiment ou aux non actionnaires, étant entendu que les augmentations de capital réalisées dans les limites du capital autorisé dans un compartiment existant sont soumises à un droit de souscription préférentiel en faveur des actionnaires de ce compartiment, tandis que les augmentations de capital réalisées par le biais du capital autorisé par la création d'actions nouvelles à émettre par la création d'un compartiment nouveau, ne sont pas soumises à l'exercice du droit de souscription de la part des actionnaires des compartiments déjà existants.

Chaque catégorie d'Actions doit correspondre à un compartiment distinct de la Société, à créer par le Conseil d'Administration en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'Article 11.

Le Conseil d'Administration est autorisé à déterminer les conditions liées à toute souscription d'Actions.

Si le Conseil d'Administration procède à une augmentation totale ou partielle du capital en application des dispositions mentionnées plus haut, il doit prendre des mesures afin d'amender le présent Article de façon à enregistrer le changement et il est autorisé à prendre ou à autoriser les mesures requises pour effectuer et publier cet amendement conformément à la loi.

3) Plus particulièrement en application de l'article 5, 2^e alinéa donnant pouvoir au Conseil d'Administration d'émettre dans le cadre du capital autorisé des actions de nouvelle catégorie à côté des actions de catégorie A, B, C, D, E, et F, le Conseil d'Administration a décidé de créer une nouvelles catégorie «J» rachetable dans le même sens que les actions A,

C, F, G et a décidé dans sa réunion du 20 mai 2011 de réaliser une augmentation de capital jusqu'à concurrence de € 50 (cinquante Euros),

en vue de porter le capital social de son montant actuel de EUR 57.852 (cinquante-sept huit cent cinquante-deux Euros), à EUR 57.902 (cinquantessept mille neuf cent deux Euros),

en permettant dans le cadre du capital autorisé la création d'un nouveau compartiment d'actions de classe «J» (actions de classe J), représentée par 25 (vingt-cinq) nouvelles actions de catégorie «J»,

augmentées d'une prime d'émission de EUR 400 (quatre cents Euros) par action soit une prime d'émission totale de EUR 10.000 (dix mille Euros), donnant les mêmes droits et avantages que les autres actions existantes,

à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les autres actions anciennes,

souscrites par la Société Anonyme dénommée Groupe Electa S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 73, Côte d'Eich à L-1450 Luxembourg.

Le souscripteur ci-avant désigné a souscrit aux 25 (vingt-cinq) nouvelles actions de catégorie «J», augmentées d'une prime d'émission de EUR 400 (quatre cents Euros) par action soit, une prime d'émission totale de EUR 10.000 (dix mille Euros), dans les proportions ci-avant désignées et les a libéré moyennant une contribution en espèces totale de EUR 10.050 (dix mille cinquante Euros).

4) La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu des documents de souscription.

Le montant total de EUR 10.050 (dix mille cinquante Euros) se trouve être à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire par certificat bancaire.

5) Que suite à la réalisation de l'augmentation ci-dessus, le capital se trouve porté à EUR 57.902.- (cinquante-sept mille neuf cent deux Euros),

de sorte que le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts, version anglaise et traduction française, aura dorénavant la teneur suivante:

Version anglaise

Art. 5. Corporate capital - First alinéa. "The Company has an issued capital of EUR 57,902.00.- (fifty-seven thousand nine hundred and two Euro), divided into:

27,500 (twenty-seven thousand five hundred) A-Shares having a par value of 2.- (two) Euro each plus an issue premium amounting to 0.20 (zero Euro twenty Cents) per share,

305 (three hundred and five) C-Shares having a par value of 2.- (two) Euro each plus an issue premium amounting to 400.- (four hundred Euro) per share,

125 (one hundred and twenty-five) F-Shares having a par value of 2. (two) Euro each plus an issue premium amounting to 400.- (four hundred Euro) per share,

996 (nine hundred and ninety-six) G-Shares having a par value of 2. (two) Euro each plus an issue premium amounting to 400.- (four hundred Euro) per share, and,

25 (twenty-five) J-Shares having a par value of 2. (two) Euro each plus an issue premium amounting to 400.- (four hundred Euro) per share,

the issued capital of the Company shall at all times comprise A Shares representing a minimum of 50.1% issued share capital and C, F, G, J, (and further categories) Redeemable Shares, wholly representing the remaining maximum of 49.9%."

Traduction française

Art. 5. Capital social - premier alinéa. "La société a un capital émis de EUR 57.902.- (cinquante-sept mille neuf cent deux Euros), divisé en:

27.500 (vingt-sept mille cinq cents) Actions de catégorie A ayant une valeur nominale de EUR 2,- (deux Euros) chacune plus une prime d'émission s'élevant à 0,20 (zéro Euro vingt Cents) par action,

305 (trois cent cinq) actions de catégorie C ayant une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) plus une prime d'émission s'élevant à EUR 400, (quatre cents euros) par action,

125 (cent vingt-cinq) actions de catégorie F ayant une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) plus une prime d'émission s'élevant à EUR 400, (quatre cents euros) par action,

996 (neuf cent quatre-vingt-seize) actions de catégorie G ayant une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) plus une prime d'émission s'élevant à EUR 400,- (quatre cents euros) par action, et

25 (vingt-cinq) actions de catégorie J ayant une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) plus une prime d'émission s'élevant à EUR 400,- (quatre cents euros) par action,

le capital émis de la Société comprendra à tous moments des Actions A représentant un minimum de 50,1% du capital par actions émis et des Actions rachetables C, F, G, J, (ainsi que d'autres catégories), représentant entièrement le maximum restant de 49,9%."

Déclaration - Frais

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter la modification de l'article 5 des statuts en langue anglaise, suivi d'une traduction française, et en cas de divergence entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Les frais, dépenses, honoraires ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mis à sa charge en raison des présentes sont évalués approximativement à EUR 1.300.-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. LONGONI, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 27 mai 2011, LAC/2011/24539. Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2011.

Référence de publication: 2011087263/136.

(110098222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

Tatanka S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 124.037.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 17 juin 2011 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Nicola BOGGIO CASERO
- Monsieur Marc KOEUNE
- Monsieur Jean-Yves NICOLAS
- Monsieur Michaël ZIANVENI
- Monsieur Sébastien GRAVIÈRE

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2017.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011086411/19.

(110097022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

B-Fly 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.111.900,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 121.594.

—
Veuillez prendre note que la société Candover Partners Limited a changé sa dénomination en Arle Capital Partners Limited à compter du 16 juin 2011. En conséquence de ce qui précède, les associés

- Candover Partners Limited pour Candover 2005 Fund UK No. 1 Limited Partnership, domiciliée 20 Old Bailey, EC4M 7LN Londres, au Royaume-Uni, et immatriculée sous le numéro 01517104 auprès du RCS Royaume-Uni se nomme désormais Arle Capital Partners Limited pour Candover 2005 Fund UK No. 1 Limited Partnership.

- Candover Partners Limited pour Candover 2005 Fund UK No. 2 Limited Partnership, domiciliée 20 Old Bailey, EC4M 7LN Londres, au Royaume-Uni, et immatriculée sous le numéro 01517104 auprès du RCS Royaume-Uni se nomme désormais Arle Capital Partners Limited pour Candover 2005 Fund UK No. 2 Limited Partnership.

- Candover Partners Limited pour Candover 2005 Fund UK No. 3 Limited Partnership, domiciliée 20 Old Bailey, EC4M 7LN Londres, au Royaume-Uni, et immatriculée sous le numéro 01517104 auprès du RCS Royaume-Uni se nomme désormais Arle Capital Partners Limited pour Candover 2005 Fund UK No. 3 Limited Partnership.

- Candover Partners Limited pour Candover 2005 Fund US No. 1 Limited Partnership, domiciliée 20 Old Bailey, EC4M 7LN Londres, au Royaume-Uni, et immatriculée sous le numéro 01517104 auprès du RCS Royaume-Uni se nomme désormais Arle Capital Partners Limited pour Candover 2005 Fund US No. 1 Limited Partnership.

- Candover Partners Limited pour Candover 2005 Fund US No. 2 Limited Partnership, domiciliée 20 Old Bailey, EC4M 7LN Londres, au Royaume-Uni, et immatriculée sous le numéro 01517104 auprès du RCS Royaume-Uni se nomme désormais Arle Capital Partners Limited pour Candover 2005 Fund US No. 2 Limited Partnership.

- Candover Partners Limited pour Candover 2005 Fund US No. 3 Limited Partnership, domiciliée 20 Old Bailey, EC4M 7LN Londres, au Royaume-Uni, et immatriculée sous le numéro 01517104 auprès du RCS Royaume-Uni se nomme désormais Arle Capital Partners Limited pour Candover 2005 Fund US No. 3 Limited Partnership.

- Candover Partners Limited pour Candover 2005 Fund US No. 4 Limited Partnership, domiciliée 20 Old Bailey, EC4M 7LN Londres, au Royaume-Uni, et immatriculée sous le numéro 01517104 auprès du RCS Royaume-Uni se nomme désormais Arle Capital Partners Limited pour Candover 2005 Fund US No. 4 Limited Partnership.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B-Fly 1 S.à r.l.
Manacor (Luxembourg)S.A.
Signatures

Référence de publication: 2011095012/35.

(110107137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Fideos Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 137.410.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 29 juin 2011.

Pour extrait conforme
ATOZ SA
Aerogolf Center - Bloc B
1, Heienhaff
L-1736 Sennigerberg
Signature

Référence de publication: 2011089086/17.

(110100523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.

Enlog Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 13, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 153.834.

Rectificatif du dépôt du 20 mai 2011 (n°L110077679)

Extrait de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 18 mai 2011

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration, tenue en date du 18 mai 2011, que le mandat de M. Ambroise Gérard ZOJA, en tant qu'administrateur-délégué, a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ENLOG EUROPE S.A.
Ambroise Gérard ZOJA
Administrateur-délégué

Référence de publication: 2011089070/16.

(110100120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.
